

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 avril 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-42**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 avril 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 avril 2024.

Point de l'ordre du jour :

7.4. Accord de consortium MINERVE

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver l'accord de consortium MINERVE porté par l'université d'Orléans dans le cadre du PIA4 et dont l'université de Tours est partenaire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de l'accord de consortium MINERVE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	26
Membres présents : 16	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 10	Votes exprimés :	26
Total des membres présents et représentés : 26	Majorité requise :	14
	Pour :	26
	Contre :	0

Pièce jointe :

- accord de consortium MINERVE.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'**UNIVERSITE D'ORLEANS**, Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel, N° SIRET 194 508 552 000 16, Code APE 8542Z sise Château de La Source - B.P. 6749 - 45067 Orléans Cedex 2, représentée par son président, **Monsieur Éric BLOND**,

CI-DESSOUS DENOMMEE : « **UO** » ou l'« **ETABLISSEMENT COORDINATEUR** »

Le **CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**, Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3-5 rue Michel Ange – 75794 PARIS CEDEX 16, numéro SIREN 180089013, code APE 7219Z représenté par son Président Directeur Général Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour le présent accord à Monsieur Ludovic HAMON, Délégué Régional Centre Limousin Poitou Charente, 3^E avenue de la recherche scientifique, 45071 – Orléans cedex 2,

CI-DESSOUS DENOMME : « **CNRS** »,

ET

L'**INSA CENTRE-VAL DE LOIRE**, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, N° SIRET 130 018 336000 11, Code APE 8542Z, dont l'adresse administrative est 88 Boulevard Lahitolle, CS 60013, 18022 BOURGES CEDEX, représenté par son Directeur, **Monsieur Yann CHAMAILLARD**,

CI-DESSOUS DENOMMEE : « **INSA** »

ET,

L'**UNIVERSITE DE TOURS**, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, N° SIRET 193 708 005 00478, Code APE 8542Z, dont le siège social est situé 60 rue du Plat d'Étain, 37000 TOURS, représentée par son président, **Monsieur Arnaud GIACOMETTI**,

CI-DESSOUS DENOMMEE : « **UTOURS** »

ET,

Le **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ORLEANS**, Etablissement public établissement hospitalier, dont le siège est Etablissement public établissement hospitalier, n° SIRET 264 500 091 000 30, représenté par son Directeur Général, Monsieur Olivier BOYER,

CI-DESSOUS DENOMME : « **CHU** »

ET,

Le BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, numéro SIRET 582 056 149 001 20 dont le siège est situé 3 Av. Claude Guillemin, 45100 Orléans, dirigé par Madame Catherine LAGNEAU, sa Présidente directrice générale,

CI-DESSOUS DENOMME : « **BRGM** »

ET,

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT, établissement public à caractère scientifique et technologique, numéro SIRET 180 070 039 008 70, dont le siège est situé au 147 rue de l'Université - 75338 Paris Cedex 07, no SIRET 18007003901803, représenté par Monsieur Philippe MAUGUIN, en sa qualité de Président de l'INRAE, dûment habilité aux fins des présentes,

CI-DESSOUS DENOMMEE : « **INRAE** »

Ci-dessous dénommées collectivement les Parties ou les Partenaires ou individuellement la Partie ou le Partenaire.

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	3
ARTICLE 1. PREAMBULE.....	5
ARTICLE 2. DEFINITION.....	5
ARTICLE 3. OBJET.....	8
ARTICLE 4. DUREE.....	8
ARTICLE 5. GOUVERNANCE DU CONSORTIUM.....	9
5.1 LE VP MINERVE.....	9
5.2 Le Comité EXECUTIF.....	10
5.2.1 Composition du COMEX.....	10
5.2.2 Réunions du Comité Exécutif.....	10
5.2.3 Règles de décision au sein du Comité Exécutif.....	10
5.2.4 Rôle du Comité Exécutif.....	11
5.3 LE COMITE DE PILOTAGE.....	11
5.3.1 Composition Et Rôle du Comité de Pilotage.....	11
ARTICLE 6. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	12
6.1 Rôle et obligations de l'établissement Coordinateur.....	12
6.2 Rôle et obligations des Partenaires à l'égard de l'Etablissement Coordinateur.....	12
6.3 Autres engagements.....	13
6.4 Engagements financiers.....	14
ARTICLE 7. RESPONSABILITE.....	14
ARTICLE 8. FORCE MAJEURE.....	14
ARTICLE 9. MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSORTIUM.....	15
9.1 Entrée d'un nouveau partenaire.....	15
9.2 Retrait et exclusion d'un partenaire.....	15
9.2.1 Retrait d'un partenaire.....	15
9.2.2 Exclusion d'un partenaire.....	16
9.2.3 Droits du partenaire sortant.....	16
9.2.4 Obligations du partenaire sortant.....	16
ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES CONNAISSANCES PROPRES.....	17
10.1 Propriété des Connaissances Propres.....	17
10.2 Protection des Connaissances Propres.....	17
10.3 Utilisation et exploitation des Connaissances Propres.....	17
ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES RESULTATS.....	18
11.1 Propriété des Résultats.....	18
11.1.1 Propriété des Résultats Propres.....	18
11.1.2 Propriété des Résultats Conjoints (hors Logiciels).....	18
11.1.3 Propriété des Résultats Conjoints Brevetables.....	18
11.1.4 Propriété des logiciels.....	19
11.2 Protection des Résultats.....	20
11.3 Utilisation et exploitation des Résultats.....	20
11.3.1 Utilisation et Exploitation des Résultats par le(s) Partenaire(s) (CO)propriétaire(s).....	20
11.3.2 Utilisation et exploitation des Résultats (propres ou conjoints) par les Partenaires non propriétaires.....	21
11.3.3 Utilisation et exploitation des logiciels dérivés.....	21
ARTICLE 12. CONFIDENTIALITE.....	21
ARTICLE 13. PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS.....	23

ARTICLE 14. INTUITU PERSONAE	24
ARTICLE 15. SOUS-TRAITANCE	24
ARTICLE 16. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE	25
ARTICLE 17. RESPECT DES OBLIGATIONS SOCIALES	25
ARTICLE 18. RESILIATION	25
ARTICLE 19. DISPOSITIONS GENERALES.....	26
19.1 Intégralité	26
19.2 Nullité.....	26
19.3 Titres.....	26
19.4 Sincérité	26
19.5 Indépendance des Partenaires	26
19.6 Exécution loyale.....	26
19.7 Tolérance	26
19.8 Loi applicable.....	26
19.9 Règlement des différends	27
19.10 Domiciliation.....	27
19.11 Notification.....	27
ARTICLE 20. DONNEES PERSONNELLES	27
ARTICLE 21. ANNEXES	28

Article 1. PREAMBULE

Les Partenaires ont mis en place un projet collaboratif dénommé « Renforcer une démarche de recherche et de formation intégratives pour répondre aux enjeux sociétaux et économiques internationaux », ci-après désigné par « MINERVE ou le Projet ».

Ce projet a été retenu et financé par le plan d'investissement d'avenir France Relance 2030 – dans le cadre de l'appel « Excellence sous toutes ses formes ».

Le contrat attributif d'aide ANR-22-EXES-0010 a été signé entre l'ANR et le COORDINATEUR le 17 janvier 2023.

Les objectifs que se sont assignés les Partenaires au titre du Projet sont détaillés en annexe « Description du Projet » (reprise du document de soumission auprès de l'ANR).

Dans ce contexte, les Partenaires entendant organiser leur collaboration dans l'exécution du Projet, en conformité avec la réglementation applicable, ont convenu de ce qui suit :

Article 2. DEFINITION

Au sens du présent contrat, les expressions ci-dessous auront la définition suivante :

- « Actions du Projet »: l'ensemble des tâches incombant à un Partenaire dans la réalisation du Projet, la répartition des tâches étant détaillée à l'annexe « Description du Projet » du Contrat ;
- « Aide » : l'aide accordée par l'ANR pour la réalisation du projet, conformément au Contrat Attributif d'Aide n° ANR-22-EXES-0010
- « Connaissances Propres » : toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, protégeables ou non et/ou protégées ou non par un droit de propriété intellectuelle y compris, sans que cette liste ne soit limitative, les savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, les Logiciels (et notamment les Logiciels de Base), les dossiers, les plans, schémas, dessins, formules ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elle soit, ainsi que tous les droits y afférents, utiles ou potentiellement utiles dans le cadre de la réalisation du Projet que chaque Partenaire pourrait détenir avant la Date d'Effet, et/ou développer ou acquérir, individuellement ou avec des tiers sans la Contribution des autres Parties, pendant le Projet mais indépendamment de celui-ci, la preuve pouvant en être rapportée, et que chaque Partenaire accepte de mettre à la disposition des autres Partenaires pour les besoins du Contrat. Les Connaissances Propres sont listées à l'annexe « Connaissances Propres » du Contrat. Cette liste devra être mise à jour régulièrement sur décision du Comité Exécutif ;

- « Etablissement Coordinateur » : Partenaire responsable de la coordination scientifique et technique du Projet dont les missions sont listées à la présente convention. Ici l'Etablissement Coordinateur est l'université d'Orléans.
- « Consortium » : groupement composé de tous les Partenaires participants au Projet ;
- « Contrat » : le présent contrat, ses annexes et ses éventuels avenants ;
- « Contribution » : apport de quelque nature que ce soit, notamment d'ordre intellectuel, humain, matériel ou financier, réalisé par chaque Partenaire dans le Projet et défini à l'annexe 1 « Description du Projet » du Contrat.
- « Date d'Effet » : désigne la date de démarrage du Projet, fixée au 1^{er} janvier 2023 ;
- « Financier » : désigne l'ANR ;
- « Informations Confidentielles » : informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, audit, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, spécifications, savoir-faire, expérience, données, bases de données, logiciels et programmes, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant, sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, échangées entre les Partenaires et se rapportant directement ou indirectement au Projet et désignées comme confidentielles par le Partenaire titulaire, par un tampon ou une légende si lesdites Informations sont écrites, et par une mention spéciale lors de sa divulgation, confirmée par écrit dans un bref délai, ne pouvant excéder 15 jours, si lesdites Informations sont orales.

En outre, n'est pas une Information Confidentielle, toute information :

- o qui était librement accessible au public avant sa divulgation ou qui l'est devenue après celle-ci, sans faute de la part du Partenaire récipiendaire, et sans qu'il y ait violation d'une obligation de secret,
 - o que le Partenaire récipiendaire a reçu licitement d'un tiers, sans qu'il y ait eu violation d'une obligation de secret,
 - o développée par ou pour le Partenaire récipiendaire, indépendamment de tout accès à l'Information Confidentielle,
 - o devant être communiquée en application de lois, réglementations, décisions de justice, à condition que le Partenaire récipiendaire en informe le Partenaire émetteur et que des mesures aient été prises pour assurer la confidentialité de l'information malgré sa communication.
- « Logiciel » : séquences d'instructions pour la réalisation d'un processus, exprimées sous une forme, ou transposables dans une forme, permettant leur exécution par un ordinateur, ainsi que le matériel de conception préparatoire et éventuellement la documentation associée ;
 - « Logiciel de Base » : Logiciel développé par un Partenaire avant la Date d'Effet et/ou développé sans la Contribution des autres Parties, pendant le Projet mais indépendamment de celui-ci ;

- « Logiciel Dérivé » : Logiciel développé par un Partenaire dans le cadre du présent Contrat à partir d'un Logiciel de Base. On distingue deux catégories de Logiciels Dérivés : les Adaptations et les Extensions ;
- « Adaptation » : un Logiciel Dérivé utilisant les mêmes algorithmes que le Logiciel de Base dont il dérive et/ou réécrit dans un autre langage ;
- « Extension » : un Logiciel Dérivé permettant d'accéder à des fonctions ou des performances nouvelles, absentes du Logiciel de Base dont il dérive ;
- « Logiciel Nouveau » : Logiciel développé par un ou plusieurs Partenaires au titre du Projet, indépendamment de tout Logiciel de Base. Lorsque le Logiciel est développé grâce à la Contribution de deux ou plusieurs Partenaires, on parle de Logiciel Nouveau Commun ;
- « Nécessaire » : (i) concernant la réalisation du Projet, une Connaissance Propre ou un Résultat est Nécessaire si l'exécution des travaux à la charge du Partenaire qui en demande l'accès s'en trouve, à défaut, impossible à exécuter, significativement retardée ou nécessiterait des efforts financiers ou humains supplémentaires significatifs ; (ii) concernant les activités hors Projet, une Connaissance Propre ou un Résultat est Nécessaire si à défaut d'y avoir accès, l'exploitation industrielle ou commerciale, à partir ou visant des Résultats serait techniquement ou légalement impossible ;
- « Partenaires » : ensemble des participants (personnes morales) au Consortium, signataires du Contrat ;
- « Partenaire émetteur » : Partenaire qui communique une Information Confidentielle à un ou plusieurs Partenaire(s) ;
- « Partenaire(s) Récipiendaire(s) » : Partenaire(s) qui reçoit(ven)t les Informations Confidentielles du Partenaire émetteur ;
- « Projet » : projet collaboratif dénommé « Renforcer une démarche de recherche et de formation intégratives pour répondre aux enjeux sociétaux et économiques internationaux », ci-après désigné par « MINERVE ou le Projet », objet du Contrat attributif d'aide ANR-22-EXES-0010 repris en annexe « Description du Projet » du Contrat.
- « Propriété intellectuelle » : tous droits d'auteur, droits de propriété industrielle, brevet, marque, certificat d'utilité, dessin ou modèle, certificat d'obtention végétale, droits sur les logiciels, puces et semi-conducteurs, droits des producteurs de bases de données, et tous autres droits de propriété intellectuelle, y compris les droits attachés aux demandes de tous titres de propriété intellectuelle ;
- « Règle de proportionnalité » : les droits de propriété intellectuelle résultant du Projet, ainsi que les droits d'accès connexes sont attribués aux différents Partenaires d'une façon qui reflète leurs Contributions respectives,

- « Résultats » : toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, protégées ou non, protégeables ou non par un droit de propriété intellectuelle, y compris les savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, les Logiciels, les dossiers, les matériels, les plans, schémas, dessins, formules ou tout autre type d'information, sous quelque forme qu'elle soit, et tous les droits y afférents, développées par un ou plusieurs Partenaires dans le cadre du Projet. Les Résultats peuvent être Propres ou Conjoints. Les Logiciels Nouveaux et les Logiciels Nouveaux Communs constituent des Résultats au sens de la présente définition ;
- « Résultat Propre » : Résultat obtenu par un Partenaire seul, sans la Contribution des autres Partenaires ;
- « Résultat Conjoint » : Résultat développé grâce aux Contributions d'au moins deux Partenaires, au titre du Projet.

Article 3. OBJET

Le Contrat a pour objet d'organiser les relations entre les Partenaires dans le cadre du Projet, et notamment de :

- déterminer leurs droits et leurs obligations, conformément à l'annexe 1 « Description du Projet » du Contrat ;
- déterminer les tâches, les moyens humains et financiers et les livrables ;
- déterminer la gestion et le suivi des Résultats ;
- organiser la gouvernance du Projet ;
- établir les principes de coopération en vue de l'exécution du Projet ;
- fixer les règles de propriété, d'utilisation et d'exploitation des Connaissances Propres et des Résultats ;
- déterminer les droits de propriété intellectuelle de chacun d'entre eux.

Article 4. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à sa date de signature avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Le Contrat est conclu pour une durée de dix (10) ans. Il prendra fin à cette date, à moins que tout ou partie des Partenaires décident de proroger le Contrat. Cette prorogation éventuelle fera l'objet d'un avenant au Contrat.

Nonobstant la fin du Contrat, les Partenaires resteront tenus par les termes des clauses « Propriété intellectuelle des Connaissances Propres », « Propriété intellectuelle des Résultats », « Confidentialité » et « Publications et communications » pour leurs durées propres restantes.

Article 5. GOUVERNANCE DU CONSORTIUM

La gouvernance du Consortium est organisée autour :

- De l'établissement Coordinateur, et notamment son Vice-Président délégué au projet MINERVE ;
- d'un Comité Exécutif (COMEX) ;
- d'un Comité de Pilotage (CoPil).

5.1 LE VP MINERVE

Le Partenaire université d'Orléans (UO) est désigné Etablissement Coordinateur. A la date de signature du présent Contrat, le représentant de l'UO désigné pour assurer ce rôle est Monsieur Manuel MOREIRA, Vice-Président délégué au Projet (ci-après « le VP MINERVE »). Nonobstant ce qui précède, la coordination administrative du Projet est réalisée par le Manager du Projet, recruté à cet effet.

Le VP MINERVE est chargé d'assurer la coordination du Projet sur le plan scientifique et technique, de la mise en place et de la formalisation de la coopération entre les Partenaires, de la production de certains des documents du Projet à fournir auprès du ou des Financier(s).

Avec le Manager, ils sont les interlocuteurs privilégiés de l'Agence nationale de la recherche et les porte-paroles du Projet en matière de diffusion grand public et de promotion de la culture scientifique.

Par ailleurs, le VP MINERVE est chargé de faire le lien entre les Partenaires et entre les Partenaires et le Comité Exécutif.

A ce titre, le VP MINERVE:

- est responsable de la communication entre les Partenaires, et assure notamment les échanges d'informations relatives aux Connaissances Propres et aux Résultats ;
- coordonne l'action des Partenaires au quotidien ;
- coordonne l'établissement des livrables attendus par le Financier ;
- assure le suivi de l'avancement de la réalisation des Parts des Travaux ;
- convoque les membres du Comité Exécutif, rédige, diffuse, et tient les registres des comptes rendus, et, de manière générale, assure le secrétariat du Projet ;

Sous réserve de l'accord préalable du Financier, le VP MINERVE est également chargé de faire signer à tout nouveau Partenaire entrant dans le Consortium, en cours d'exécution du Contrat, un avenant au Contrat, par lequel il ratifie celui-ci, conformément aux dispositions de l'article « Entrée d'un nouveau Partenaire » du Contrat.

Le VP MINERVE est chargé :

- d'informer le Financier et les membres du COMEX en cas de retrait volontaire d'un Partenaire ;
- dans le cas où l'un des Partenaires manquerait aux obligations qui lui incombent au titre du Contrat, de mettre en demeure ce Partenaire de s'exécuter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Indépendamment de ses obligations à l'égard de l'ANR, le VP MINERVE agit dans le cadre des missions exclusivement définies par le présent Contrat, ce qui exclue la prise de tout engagement au nom et pour le compte de l'un des Partenaires ou de l'ensemble d'entre eux sans leur autorisation préalable.

5.2 LE COMITE EXECUTIF

5.2.1 COMPOSITION DU COMEX

- Le COMEX réunira une fois par mois l'ensemble des correspondants scientifiques techniques et le Manager, pour s'assurer du bon avancement des actions et/ou pour ajuster les plannings et les moyens octroyés. La liste des personnes présentes au COMEX figure en annexe 2.
- S'agissant d'un projet transverse sur le territoire, entre partenaires publics, les membres du COMEX seront la courroie de transmission avec leurs établissements. Ils/elles coordonnent les personnes idoines dans le cadre des actions, notamment au sein des composantes et départements des institutions académiques. Chaque grande action est placée sous la responsabilité de l'un ou plusieurs d'entre eux. Le COMEX est présidé par le VP MINERVE (ci-après le « Président »).
- En outre, les Partenaires conviennent que pour certains aspects techniques du Projet, le COMEX pourra faire appel à des experts, notamment des experts en propriété intellectuelle (internes ou externes aux Partenaires), pour assister à une ou plusieurs réunions du Comité Exécutif. Ces experts devront avoir signé un accord de confidentialité, à l'exception des professionnels soumis au secret du fait de leurs fonctions. Ils auront un rôle consultatif.

5.2.2 REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

- Le COMEX se réunit tous les mois sur convocation de son Président ;
- Des réunions extraordinaires du COMEX peuvent être organisées par le Président, en cas d'urgence notamment, sur demande écrite et motivée d'un ou plusieurs Partenaires ;
- Sauf urgence, le VP MINERVE adresse l'ordre du jour au membres du Comité Exécutif au moins trois (3) jours avant la réunion ;
- Les réunions du COMEX font l'objet de comptes rendus rédigés par l'Etablissement Coordinateur et transmis, par mail, à chacune des Parties dans les huit (8) jours suivant la date de la réunion. Ces comptes rendus sont considérés comme acceptés par les Partenaires si, dans les quinze (15) jours à compter de leur réception, aucune objection, ni revendication, n'a été formulée par écrit auprès de l'Etablissement Coordinateur par ces mêmes Partenaires.

5.2.3 REGLES DE DECISION AU SEIN DU COMITE EXECUTIF

- Le COMEX est valablement réuni si les trois quarts (3/4) de ses membres sont présents ou représentés. Si lors d'une réunion le quorum n'est pas atteint, le COMEX est convoqué une seconde fois, dans un délai qui ne peut excéder deux (2) semaines à compter de la date de la réunion initiale. A la suite de cette seconde convocation, le COMEX est valablement réuni, même si le quorum n'est pas atteint.
- Chaque membre du COMEX peut recevoir, pour une réunion donnée, un mandat de représentation d'un autre membre, dans la limite d'un mandat par réunion.
- Chaque membre du COMEX a une voix.
- Les décisions doivent être prises à la majorité relative des membres présents ou représentés. Dans le cas où l'égalité est atteinte, la décision finale revient au VP Minerve.

5.2.4 ROLE DU COMITE EXECUTIF

Le COMEX désigne les établissements porteurs de chaque action.

Sans préjudice des règles de financement et décisions de l'ANR relatives au Projet le COMEX prend les décisions relatives à la direction globale du Projet, et notamment :

- propose une orientation stratégique et scientifique du Projet ;
- propose d'éventuelle toute modification relative à l'estimation financière et/ou au calendrier, sous réserve de l'approbation du Financier lorsque celle-ci est requise par le règlement financier; toute augmentation du budget, tel que fixé en annexe « Budget » au Contrat, est soumise à une décision unanime du Comité Exécutif (une Partie ne pouvant se voir imposer une augmentation de ses dépenses sans y avoir consenti) ;
- propose d'éventuelles modifications à apporter aux actions du projet, tels que définis à l'annexe « Description du Projet » ;
- statue sur l'avancement de la réalisation du Projet;
- propose aux services idoines de leur établissement employeur les livrables attendus par le Financier (rapports scientifiques, PGD, déclaration de due diligence éventuelle, etc.) ;
- statue sur l'entrée d'un nouveau Partenaire dans le Consortium, dans les conditions de l'article « Entrée d'un nouveau Partenaire » ;
- statue sur le retrait ou l'exclusion d'un Partenaire, dans les conditions de l'article « Retrait ou exclusion d'un Partenaire » ;
- contrôle, avec appui des services internes de leur établissement, le respect des règles de confidentialité telles que définies à l'article « Confidentialité » ;
- contrôle, avec appui des services internes de leur établissement, le respect des droits de propriété intellectuelle de chaque Partenaire, tels que définis aux articles « Propriété intellectuelle des Connaissances Propres » et « Propriété intellectuelle des Résultats » ;
- statue, avec appui des services internes de leur établissement, sur le principe et le contenu des publications et communications relatives au Projet dans son ensemble et/ou aux Résultats, dans les conditions de l'article « Publications et communications » ;
- agréé les sous-traitants proposés par les Partenaires pour la réalisation de prestations inhérentes à une partie de leurs Parts du Projet, dans les conditions de l'article « Sous-traitance » ;
- fait, avec appui des services internes de leur établissement, des propositions et arbitre les questions en matière de Propriété intellectuelle conjointe à un ou plusieurs Partenaires, notamment sur la protection adéquate, les dépôts éventuels (brevet, enveloppe Soleau, APP, etc.), le territoire géographique de protection des droits et les budgets corrélatifs ; arbitre en cas de manquement de l'un des Partenaires à ses obligations contractuelles, et statue notamment sur les conséquences de ce manquement ;
- coordonne les personnes idoines dans le cadre des actions, notamment au sein des composantes et départements des institutions académiques.

5.3 LE COMITE DE PILOTAGE

5.3.1 COMPOSITION ET ROLE DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage (CoPil), englobant en plus du COMEX, les représentants des tutelles et les représentants des financeurs permettra au COMEX de rendre compte de l'avancée du projet et aux partenaires d'en assurer le portage politique au sein de leurs établissements.

Le CoPil définira les orientations des projets, les affectations de fonds, les mesures stratégiques d'atténuation des risques et reçoit des rapports trimestriels de la Direction de la prospective et de l'amélioration continue (DPAP). Le CoPil s'assure que les processus nécessaires sont établis pour surveiller le taux de mise en œuvre. Lorsque que les décisions prises engagent les établissements, la mise en application de ces dernières sera prise par les instances de gouvernance de chacun des Partenaires.

Les décisions de ce CoPil ne sont pas soumises au vote. Celui-ci a vocation d'échanges et de bilan d'avancement.

Il se réunira une fois par an et sera présidé par le VP MINERVE.

Les comptes rendus annuels d'avancement seront à télécharger sur la plateforme @APPIA.

Article 6. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

6.1 ROLE ET OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT COORDINATEUR

L'Etablissement Coordinateur a pour rôle et obligations :

- de réaliser le Projet avec l'étroite participation des Partenaires dans les conditions de la Convention ;
- en lien avec les groupes de travail compétents, d'établir, diffuser aux Partenaires et à l'ANR et mettre à jour le calendrier général du Projet et de contrôler son exécution ;
- transférer l'Aide aux Partenaires quand il y a lieu au travers de la mise en place de convention de reversement entre l'Etablissement Coordinateur et le partenaire concerné ;
- d'assurer, au sein du Consortium, la transmissions des informations et notamment la diffusion auprès des Partenaires des documents de suivi et fin de Projet prévus dans la Convention ;
- d'être l'intermédiaire entre les Partenaires et l'ANR ;
- De réaliser les comptes rendus intermédiaires d'avancement et de fin de projet et les relevés de dépenses selon les dispositions de ladite Convention et, à ce titre, d'assurer la centralisation des relevés de dépenses et des éléments de suivi des Partenaires et leur bonne transmission à l'ANR dans les délais impartis ;
- de renseigner électroniquement, sur la plateforme dédiée de partage entre l'ANR, les indicateurs et données mentionnées dans la Convention ;
- de diffuser aux Partenaires, dans un délai raisonnable pour le bon déroulement du Projet, toutes correspondances d'intérêt commun en provenance de l'ANR, ou à destination de l'ANR pour lui faire part de toute difficulté rencontrée dans la réalisation du Projet ;
- d'informer l'ANR en cas de difficulté et/ou de divergence entre les Partenaires, de collecter les propositions de solutions émanant de chacun, d'en assurer la diffusion entre les Partenaires, d'en élaborer éventuellement, la synthèse et de veiller à la mise en œuvre de la solution retenue ;
- de participer aux opérations de communication dans les conditions prévues dans la Convention.

6.2 ROLE ET OBLIGATIONS DES PARTENAIRES A L'EGARD DE L'ETABLISSEMENT COORDINATEUR

Chaque Partenaire a le rôle et les obligations suivantes :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution de sa Contribution et exécuter sa Contribution conformément aux règles de l'art et transmettre aux autres Partenaires et à l'Etablissement Coordinateur toutes les informations qu'il juge nécessaires à la poursuite des objectifs du Projet ;
- fournir à l'Etablissement coordinateur les éléments de réponse relatifs aux demandes éventuelles de l'ANR dans les délais compatibles avec les délais impartis par l'ANR ;
- porter à la connaissance de l'Etablissement Coordinateur l'état d'avancement de sa Contribution, selon une périodicité à définir d'un commun accord au sein du Comité Exécutif ;
- prévenir sans délai l'Etablissement Coordinateur de toute difficulté susceptible de compromettre l'exécution normale du Projet ;
- transmettre à l'Etablissement Coordinateur, à sa demande, les éléments nécessaires à l'établissement des comptes rendus intermédiaires d'avancement et de fin de Projet, des indicateurs et relevés des dépenses destinées à l'ANR ;
- respecter les engagements techniques tels que définis à l'article 6.3.

Les Partenaires s'engagent à réaliser les actions du Projet sur lesquelles ils interviennent, telles que fixées à l'annexe 1 « Description du Projet ». Ces actions du Projet pourront être modifiées en cours de Projet par une décision du Comité Exécutif, sans préjudice des obligations envers le Financier.

Les Partenaires s'engagent en outre à mettre en place une traçabilité de leurs travaux et réalisations au titre du Projet, en conformité avec l'annexe « Description du Projet ».

De manière générale, les Partenaires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions du Projet sur lesquelles ils interviennent dans les délais impartis.

6.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Chaque Partenaire déclare disposer sur ses Connaissances Propres de tous les droits nécessaires pour pouvoir les communiquer et les donner –le cas échéant- en licence aux autres Partenaires sous réserve des droits des tiers.

Dans la réalisation du Projet, chaque Partenaire s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de propriété intellectuelle.

A cet égard, chaque Partenaire fait son affaire personnelle des droits que des salariés ou tiers pourraient revendiquer sur les Résultats dont il est propriétaire ou copropriétaire. Il s'engage à faire ses meilleurs efforts pour obtenir les autorisations ou cessions de droits nécessaires à l'exploitation des dits Résultats.

Chaque Partenaire s'engage en outre à respecter les dispositions d'ordre public du Code de la propriété intellectuelle relatives aux droits moraux et patrimoniaux des auteurs et inventeurs, et notamment celles relatives au droit au nom et au droit à rémunération.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où un Partenaire connaîtrait un changement de contrôle au sens de l'article L233-3 du code de commerce, ce dernier devra en informer –outre, le cas échéant, son organisme de financement- les autres Parties dans un délai de 30 jours à compter du caractère effectif de ce changement de contrôle.

Globalement, chaque Partenaire s'engage à respecter les réglementations applicables dans l'exercice de ses activités et de travaux de recherche (le cas échéant protocole de Nagoya, autorisations cohortes, données personnelles, droit du travail et de la sécurité sociale, sécurité des travailleurs et des installations, etc.) et bonnes pratiques applicables en matière scientifique, dans le respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur et applicable chez chaque Partenaire.

6.4 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Chaque Partenaire s'engage à investir et engager dans le Projet les ressources financières fixées aux annexes 1 « Description du Projet » et 3 « Budget ». Comme mentionné à l'article 6.1, dans le cas où des flux financiers auraient lieu entre l'Etablissement Coordinateur et un(des) partenaire(s), cela donnerait lieu à la mise en place d'une convention de versement idoine.

Article 7. RESPONSABILITE

Chaque Partenaire engage uniquement sa propre responsabilité pour les actions du Projet qu'il réalise et en supporte toutes conséquences.

Cependant, d'un commun accord, les Partenaires conviennent que leur responsabilité pourrait le cas échéant être engagée à l'égard des autres Partenaires, pour les conséquences des dommages directs, l'indemnisation des dommages indirects étant exclue.

Dans ce cadre, les Partenaires conviennent que sont notamment des dommages indirects l'atteinte à l'image de marque.

Chaque Partenaire demeure responsable des dommages causés aux tiers de son fait.

Chaque Partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages directs de toute nature, causés par son personnel au personnel de toute autre Partie ainsi que des dommages directs qu'elle cause aux biens mobiliers ou immobiliers de toute autre Partie.

Article 8. FORCE MAJEURE

Aucun Partenaire ne pourra être tenu responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations due à un cas de force majeure.

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du présent Contrat.

Si le cas de force majeure a une durée d'existence supérieure à deux mois, le présent Contrat pourra être résilié par écrit par toute Partie non directement affectée, sans engager sa responsabilité.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, ceux répondant à la définition de l'article 1218 du Code civil, et ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 9. MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSORTIUM

9.1 ENTREE D'UN NOUVEAU PARTENAIRE

L'entrée d'un nouveau Partenaire dans le Consortium est subordonnée à un accord unanime des membres du COMEX et du Financier. Elle deviendra effective le jour de la signature par le nouveau Partenaire et de tous les Partenaires d'un avenant au Contrat ratifiant celui-ci. Cet avenant sera annexé au Contrat.

A compter de cette date, le nouveau Partenaire est tenu par les obligations fixées dans l'avenant au Contrat qu'il aura signé pour entrer dans le Consortium qui respectera en tout état de cause : « le principe que les Résultats ne générant pas de droits de propriété intellectuelle ni un savoir-faire secret peuvent être largement diffusés, et tous les droits de propriété intellectuelle résultant des activités des Organismes de recherche sont attribués intégralement à ces entités ». Les droits du nouveau Partenaire seront différents en fonction du niveau du Projet lors de son entrée dans le Consortium.

Les actions du Projet auxquelles participe le nouveau Partenaire seront décrites dans une nouvelle annexe au Contrat.

9.2 RETRAIT ET EXCLUSION D'UN PARTENAIRE

9.2.1 RETRAIT D'UN PARTENAIRE

Tout Partenaire peut décider de mettre fin à sa participation au Consortium, à condition de notifier préalablement sa décision à l'Etablissement Coordinateur par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, indiquant les motifs de son retrait.

Dans les deux (2) mois suivant l'envoi de cette lettre, le COMEX devra se réunir afin d'acter le retrait et statuer sur les conséquences sur la poursuite du Projet, en proposant une éventuelle réorganisation (exemple proposition de reprise des actions du Projet restantes).

En cas de retrait d'un Partenaire, l'exécution des actions du Projet auxquelles il participe pourra, sur décision des autres Partenaires prise au sein du COMEX, être assurée par les soins d'un ou plusieurs autre(s) des Partenaire(s) ou d'un nouveau Partenaire identifié par le Comité Exécutif. Le retrait du Partenaire et les modalités de réorganisation du Projet seront formalisés par la signature d'un avenant.

Le Partenaire se retirant s'engage à fournir gratuitement aux autres Partenaires ou au tiers substitué toutes les informations nécessaires à la poursuite de l'exécution des actions du Projet en ses lieu et place.

L'exercice de ce droit de résiliation ne dispense pas le Partenaire se retirant de respecter ses obligations contractuelles jusqu'à la date de résiliation effective fixée dans l'avenant susmentionné.

A l'initiative de l'Etablissement Coordinateur ou des Partenaires, les évolutions sont présentées au Financier, les modifications pouvant impliquer la mise en œuvre de démarches ou décisions de la part de ce dernier.

9.2.2 EXCLUSION D'UN PARTENAIRE

Sans préjudice des éventuelles règles applicables dans le contexte de financement en tout ou partie du Projet par le Financier, en cas de défaillance suffisamment grave de l'un des Partenaires dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et notamment dans la réalisation des actions du Projet, l'Etablissement Coordinateur lui adressera, par lettre recommandée avec avis de réception, une mise en demeure d'avoir à exécuter ses obligations. Faute pour le Partenaire de remédier à cette inexécution dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la mise en demeure, le Partenaire sera considéré comme défaillant.

A compter de cette date, ses droits seront suspendus et plus aucune Information Confidentielle ne lui sera communiquée. Il pourra en outre, voir sa responsabilité engagée à raison du préjudice subi par les autres Partenaires, dans les limites de l'article « Responsabilité ».

Le COMEX devra se réunir dans un délai de trente (30) jours, afin de statuer sur les conséquences de la défaillance du Partenaire. Nonobstant la règle de vote citée dans l'article 5.2.3, le COMEX pourra décider d'exclure le Partenaire défaillant par une décision prise à l'unanimité, le Partenaire défaillant ne prenant alors pas part au vote. Cette exclusion sera formalisée par l'envoi par l'Etablissement Coordinateur d'une notification au Partenaire défaillant.

En cas de défaillance de l'Etablissement Coordinateur, les Partenaires non défaillants proposeront une réorganisation du consortium, et -en accord avec le Financier- désigneront le Partenaire qui prendra à son compte les missions de l'Etablissement Coordinateur jusqu'au terme du Projet, soit l'un des Partenaires non défaillants, soit un nouveau Partenaire.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où un Partenaire connaîtrait un changement de contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, le COMEX pourra se saisir ou être saisi à l'initiative d'un ou plusieurs Partenaire(s) pour statuer (indépendamment des éventuelles règles et obligations applicables à l'égard des organismes de financement) sur le maintien au sein du Consortium du Partenaire dont le contrôle a changé. Nonobstant la règle de vote citée dans l'article 5.2.3, le COMEX statuera par une décision prise à l'unanimité, le Partenaire concerné ne prenant alors pas part au vote.

9.2.3 DROITS DU PARTENAIRE SORTANT

Le Partenaire sortant conservera ses droits de propriété sur les Résultats qu'il a développés. Lorsqu'il en sera l'unique propriétaire, il pourra continuer à les exploiter comme il l'entend. Lorsqu'il en sera copropriétaire avec d'autres Partenaires, il pourra continuer à les exploiter conformément aux accords de copropriété passés qui respecteront la Règle de proportionnalité.

Le Partenaire sortant conservera le droit de continuer à utiliser les Connaissances Propres et les Résultats des autres Partenaires qu'il a obtenu(e)s par licence pour ses besoins propres de recherche et dans le cadre de collaborations de recherche avec des tiers, à l'exclusion de toute utilisation, directe et/ou indirecte, à des fins industrielles et/ou commerciales.

9.2.4 OBLIGATIONS DU PARTENAIRE SORTANT

Les droits accordés, avant sa sortie du Consortium, par le Partenaire sortant aux autres Partenaires sur ses Connaissances Propres et/ou sur ses Résultats en exécution du Contrat resteront valables jusqu'au terme des licences initiales.

Le Partenaire sortant sera tenu de restituer ou détruire, selon la demande du Partenaire émetteur, toute Information Confidentielle qui lui aura été remise par un autre Partenaire.

Le Partenaire sortant restera tenu par ses engagements de confidentialité, tels que fixés à l'article « Confidentialité », sur les Informations Confidentielles, aussi longtemps que ces obligations demeureront en vigueur.

Article 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES CONNAISSANCES PROPRES

10.1 PROPRIETE DES CONNAISSANCES PROPRES

Chaque Partenaire est et reste propriétaire de ses Connaissances Propres, listées à l'annexe « Connaissances Propres ».

Aucune communication des Connaissances Propres à d'autres Partenaires ne peut être interprétée comme un transfert de propriété.

10.2 PROTECTION DES CONNAISSANCES PROPRES

Chaque Partenaire assure librement la protection de ses Connaissances Propres. Notamment, il décide seul de protéger ou non ses Connaissances Propres et, le cas échéant, de la protection adéquate.

En tout état de cause, chaque Partenaire s'engage à conserver, par des dépôts ou démarches dont il choisit la forme, la preuve de ses Connaissances Propres, tant pour leur date que pour leur contenu.

10.3 UTILISATION ET EXPLOITATION DES CONNAISSANCES PROPRES

Chaque Partenaire exploite librement, directement ou indirectement, ses Connaissances Propres, sous réserve des droits suivants accordés aux autres Partenaires.

Chaque Partenaire accorde à chacun des autres Partenaires, sous réserve des droits consentis à des tiers, sans contrepartie financière, une licence d'utilisation de ses Connaissances Propres lorsque celles-ci sont Nécessaires au Partenaire pour la réalisation de son action du Projet dans le cadre du Projet.

Cette licence est non cessible et non exclusive, et est concédée pour la durée du Contrat et uniquement dans le cadre et la réalisation du Projet.

Lorsque les Connaissances Propres sont des logiciels, et à défaut de stipulations contraires prévues dans un contrat de licence conclu entre les Partenaires concernés, le Partenaire qui les reçoit ne peut les utiliser que sur ses propres matériels et n'est autorisé qu'à réaliser la reproduction strictement nécessaire par le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de son utilisation pour la réalisation de son action du Projet par ledit Partenaire, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

Le Partenaire qui les reçoit s'interdit tout autre acte d'utilisation de ces logiciels et, notamment, tout prêt ou divulgation à des tiers (sauf dans l'hypothèse où ces actes sont nécessaires à l'exécution du Projet et après avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite du Partenaire détenteur, par ex. mise à disposition à un sous-traitant) ainsi que toute exploitation. Le droit d'utilisation ainsi conféré n'entraîne pas l'accès aux codes sources des logiciels considérés sauf autorisation préalable et écrite du Partenaire titulaire des droits sur lesdits logiciels. En outre, le Partenaire qui les reçoit s'interdit tout acte de décompilation ou de rétroingénierie desdits logiciels.

La licence sera non cessible et non exclusive.

Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES RESULTATS

11.1 PROPRIETE DES RESULTATS

11.1.1 PROPRIETE DES RESULTATS PROPRES

Les Résultats Propres sont la propriété du Partenaire qui les a générés seul.

11.1.2 PROPRIETE DES RESULTATS CONJOINTS (HORS LOGICIELS)

Les Résultats Conjointes sont la copropriété des Partenaires les ayant développés, ci-après désignés « Parties Copropriétaires », à proportion de leurs Contributions respectives.

Un règlement de copropriété sera conclu entre les Partenaires copropriétaires sur les résultats conjoints faisant l'objet d'une protection par brevet pour par dossier technique secret ? Ce règlement définira les quotes-parts ainsi que les droits et obligations de chaque Partenaires, relatifs aux résultats détenus en copropriété.

Dans le cas où des résultats générés par un Partenaire le sont en tout ou partie par le personnel d'une UMR ou d'une USC, les tutelles de cette structure pourront être copropriétaires conformément à la convention régissant ladite UMR ou USC. Le cas échéant, la part de copropriété de ces tutelles sera imputée sur la quote-part dudit Partenaire.

11.1.3 PROPRIETE DES RESULTATS CONJOINTS BREVETABLES

Sous réserve des dispositions ci-dessus, les Partenaires Copropriétaires des Résultats Conjointes brevetables décideront si ces derniers doivent faire l'objet de demandes de brevets déposées à leurs noms conjoints, et désigneront parmi eux, celui qui sera chargé d'effectuer les formalités de dépôt et de maintien en vigueur (ci-après désigné « Gestionnaire de la PI »).

Les frais de dépôt, d'obtention et de maintien en vigueur des brevets nouveaux en copropriété seront supportés par les Partenaires Copropriétaires selon leurs quotes-parts de propriété définies ci-dessus.

Si l'un des Partenaires Copropriétaires renonce à déposer, à poursuivre une procédure de délivrance ou à maintenir en vigueur un ou plusieurs brevets nouveaux en France ou à l'étranger, il devra en informer les autres Partenaires Copropriétaires en temps opportun pour que ceux-ci déposent en leurs seuls noms,

poursuivent la procédure de délivrance ou le maintien en vigueur desdits brevets nouveaux à leurs seuls frais et profits. Le Partenaire qui s'est désisté s'engage à signer ou à faire signer toutes les pièces nécessaires pour permettre aux autres Partenaires Copropriétaires de devenir seuls copropriétaires du ou des brevets nouveaux en cause pour le ou les pays concernés.

Un Partenaire Copropriétaire sera réputé avoir abandonné ses droits sur un brevet nouveau soixante (60) jours après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de faire connaître sa décision sur ce point, adressée par le Partenaire Copropriétaire chargé d'effectuer les formalités de dépôt et de maintien en vigueur des brevets désignée conformément au premier paragraphe du présent article.

Chaque Partenaire Copropriétaire fait son affaire de la rémunération éventuelle de ses inventeurs.

En outre, les Partenaires s'engagent :

- à ce que les noms des inventeurs soient mentionnés dans les demandes de brevet, sauf refus écrit exprès de ceux-ci, conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- et à ce que leur personnel respectif, cité en tant qu'inventeur, donne toute signature et accomplisse toutes formalités nécessaires pour le dépôt, le maintien et la défense des brevets déposés par les Partenaires.

11.1.4 PROPRIETE DES LOGICIELS

Les Logiciels de Base sont la propriété du Partenaire qui les a développés.

Les Adaptations réalisées dans le cadre du présent Contrat sont, quel qu'en soit l'auteur, la propriété du Partenaire propriétaire du Logiciel de Base.

Dans l'hypothèse où les Adaptations généreraient des droits d'auteur au profit du Partenaire qui les a réalisées, ce dernier recevra au titre de la cession au Partenaire propriétaire du Logiciel de Base une rémunération équivalente au prix du marché.

Sans préjudice des dispositions précédentes, chaque Partenaire demeure propriétaire des Extensions qu'il a réalisées seul dans le cadre du présent Contrat. Les Extensions réalisées en commun par deux ou plusieurs Partenaires sont la propriété commune de ces Partenaires, à proportion de leurs Contributions, quel que soit le Partenaire propriétaire du Logiciel de Base dont ces Extensions dérivent.

Les Logiciels Nouveaux développés dans le cadre du présent Contrat sont la propriété de la Partie qui les a développés seule. Les Logiciels Nouveaux Communs sont la propriété commune des Partenaires ayant participé à leur obtention, à proportion de leurs Contributions.

Les Parties Copropriétaires prendront toutes dispositions contractuelles (ex : cession de quote-part de copropriété) nécessaires au respect de l'équilibre prévu par le présent article, en respectant la Règle de Proportionnalité.

Les Partenaires s'interdisent d'intégrer au Projet des Logiciels Libres/Open Source sans l'accord préalable, écrit et unanime des Partenaires.

En outre, les Partenaires s'interdisent d'utiliser des Logiciels Libres/Open Source, dans le cadre de la réalisation de leur action du Projet ou de toute autre manière que ce soit dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, si cette utilisation devait porter atteinte aux droits des Partenaires sur les Résultats du Projet.

L'utilisation et/ou l'intégration de Logiciels Libres/Open Source dans le cadre du Projet devra faire l'objet d'une décision prise au cours d'une réunion du Comité Exécutif.

Par principe, il est convenu entre les Parties que l'utilisation de logiciels Open Source bénéficiant d'une Licence Open source contaminante est interdite.

11.2 PROTECTION DES RESULTATS

Les Partenaires s'engagent à assurer une traçabilité de leurs Résultats Propres. Les Partenaires concernés et l'Etablissement Coordinateur veillent à la bonne exécution de ces obligations de traçabilité.

Pour les Résultats Conjointes, les décisions relatives à leur traçabilité sont prises par le Comité Exécutif et exécutées par le VP MINERVE.

Lorsqu'un Résultat appartient à un seul Partenaire, ce dernier assure seul la protection de celle-ci et décide seul des moyens de protection adéquats.

Lorsqu'un Résultat est détenu en copropriété par plusieurs Partenaires, les décisions relatives à sa protection sont, sous réserve des dispositions relatives aux Résultats Conjointes brevetables exposées ci-dessus, prises par les Partenaires Copropriétaires, conformément aux termes de l'accord de copropriété passé.

Dans le cas où au moins deux (2) Partenaires Copropriétaires d'un Résultat Conjoint seraient des personnes publiques investies d'une mission de recherche, et en accord avec les dispositions prévues par le décret n° 2020-24 du 13 janvier 2020 relatif à la gestion de la copropriété des résultats de recherche, au mode de désignation et aux missions du mandataire unique prévu à l'article L. 533-1 du Code de la recherche, ces Partenaires désigneront parmi eux, pour chaque Résultat Conjoint concerné, un mandataire unique (ci-après désigné « Mandataire Unique »). Le Mandataire Unique sera notamment l'interlocuteur du Gestionnaire de la PI dans le cas où ce dernier et le Mandataire Unique seraient deux Parties distinctes.

Les frais de dépôt, d'obtention et de maintien en vigueur des brevets nouveaux en copropriété uniquement entre des Partenaires personnes publiques investies d'une mission de recherche seront supportés par le Mandataire Unique, sous réserve des accords conclus entre eux.

11.3 UTILISATION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

11.3.1 UTILISATION ET EXPLOITATION DES RESULTATS PAR LE(S) PARTENAIRE(S) (CO)PROPRIETAIRE(S)

Le Partenaire propriétaire d'un Résultat Propre l'utilise et/ou l'exploite librement, directement ou indirectement, sous réserve des droits accordés par le Contrat aux autres Partenaires.

Les Partenaires Copropriétaires d'un Résultat Conjoint l'exploitent conformément aux termes du contrat de copropriété passé entre eux. Il est entendu que ce contrat de copropriété doit respecter et faire référence à la Règle de proportionnalité.

Il est d'ores et déjà convenu entre les Parties que toute exploitation directe et/ou indirecte par un Partenaire Copropriétaire des Résultats Conjointes impliquera une Rémunération équivalente au prix du marché au profit des autres Partenaires copropriétaires.

11.3.2 UTILISATION ET EXPLOITATION DES RESULTATS (PROPRES OU CONJOINTS) PAR LES PARTENAIRES NON PROPRIETAIRES

Chaque Partenaire propriétaire accorde à chacun des autres Partenaires, sans contrepartie financière, une licence d'utilisation de ses Résultats lorsque ces derniers sont Nécessaires au Partenaire qui en fait la demande pour la réalisation des actions du Projet. Cette licence est non cessible et non exclusive, et est concédée pour la durée du Contrat.

Si les Résultats constituent des Logiciels, leur remise fait l'objet d'un accord écrit entre les Parties concernées qui en précise les conditions et modalités d'utilisation, étant entendu que les droits d'utilisation ainsi conférés n'entraînent pas l'accès aux codes sources, sauf accord exprès du Partenaire propriétaire/copropriétaire.

11.3.3 UTILISATION ET EXPLOITATION DES LOGICIELS DERIVES

L'utilisation et l'exploitation des Logiciels constituant des Adaptations sont régies par les dispositions applicables aux Connaissances Propres des Partenaires.

Sans préjudice des dispositions de l'article 11 du présent Contrat, l'exploitation industrielle et/ou commerciale d'un logiciel constituant une Extension par la/les Partenaire(s) titulaire(s) des droits sur ladite Extension devra faire l'objet d'un accord préalable du Partenaire titulaire des droits sur le Logiciel de Base duquel est dérivée l'Extension.

Les Partenaires concernés préciseront les modalités de cette exploitation dans le cadre d'un accord de valorisation négocié avant toute exploitation industrielle et/ou commerciale. Les Partenaires s'engagent à ce que l'accord de valorisation respecte la Règle de Proportionnalité et du prix du marché.

Article 12. CONFIDENTIALITE

Les Partenaires s'engagent à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des Informations Confidentielles, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité, à l'égard notamment de leurs personnels permanents ou temporaires et de leur(s) sous-traitant(s) amenés à avoir connaissance des Informations Confidentielles.

A cet effet, les Partenaires s'engagent à :

- ce que les Informations Confidentielles soient protégées et gardées confidentielles ;
- ce que les Informations Confidentielles reçues soient traitées avec le même degré de précaution et de protection que celui accordé à leurs propres Informations Confidentielles ;

- ne pas utiliser les Informations Confidentielles dans un but autre que l'exécution du Projet, sauf à obtenir l'accord écrit, exprès et préalable du(ou des) Partenaire(s) titulaire(s) ;
- ne révéler les Informations Confidentielles qu'aux membres de leur personnel impliqués dans l'exécution du Projet ;
- ne révéler les Informations Confidentielles aux tiers impliqués dans l'exécution du Projet, et notamment aux sous-traitants, qu'après avoir sollicité l'accord écrit, exprès et préalable du Partenaire titulaire ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tous les membres de leur personnel et tous les tiers impliqués dans l'exécution du Projet, qui auront communication d'Informations Confidentielles, s'engagent, à traiter les Informations avec le même degré de confidentialité que celui résultant du présent contrat ;
- signaler le caractère confidentiel des Informations Confidentielles aux membres de leur personnel et à tous les tiers impliqués dans l'exécution du Projet, dès la communication de ces Informations ;
- rappeler le caractère confidentiel des Informations Confidentielles avant toute réunion au cours de laquelle des Informations Confidentielles seront communiquées ;
- maintenir les formules de copyright, de confidentialité, d'interdiction de copies, ou toutes autres mentions de propriété ou de confidentialité, figurant sur les différents éléments communiqués, qu'il s'agisse des originaux ou des copies.

En outre, les Partenaires s'interdisent :

- toute divulgation quelle qu'elle soit, à quelque tiers que ce soit, des Informations Confidentielles, sauf accord écrit exprès et préalable du ou des Partenaire(s) titulaire(s) ;
- de déposer en leur seul nom une demande de brevet sur les Informations Confidentielles dont ils ne sont pas titulaires, et plus généralement un titre de propriété industrielle quel qu'il soit ;
- d'effectuer des copies, reproductions ou duplications de tout ou partie des Informations Confidentielles, sauf accord écrit exprès et préalable du ou des Partenaire(s) titulaire(s) ;
- de se prévaloir, du fait de la communication des Informations Confidentielles, d'une quelconque cession, concession de licence ou d'un quelconque droit de possession antérieur, tel que défini par le Code de la propriété intellectuelle, sur les Informations Confidentielles.

Les Partenaires reconnaissent et acceptent que les Résultats ne générant pas de droits de propriété intellectuelle ni un savoir-faire secret, quel que soit le Partenaire qui les a créés, auront vocation à être largement diffusés, ne constituant alors pas des Informations Confidentielles, dès lors que ces éléments auront été considérés comme tels par les Parties au sein des organes de gouvernance mis en place au titre du présent Contrat.

Les Partenaires se portent-fort du respect des présents engagements par toute personne, physique ou morale, à laquelle ils auraient communiqué les Informations Confidentielles.

Les présents engagements de confidentialité s'imposent aux Partenaires pour toute la durée du Contrat et aussi longtemps que ces obligations demeurent en vigueur

Le COMEX veille au respect des présents engagements de confidentialité. Tout manquement d'un Partenaire pourra donner lieu, à l'initiative d'un ou plusieurs Partenaire(s), au déclenchement d'une enquête, et pourra constituer une cause d'exclusion de ce Partenaire, conformément aux dispositions de l'article « Exclusion d'un Partenaire ». En tout état de cause, à titre de mesure conservatoire, le Partenaire

défaillant ne recevra plus, à compter du constat de son manquement et jusqu'à ce qu'il soit statué sur celui-ci, aucune Information Confidentielle.

À tout moment, le Partenaire titulaire pourra exiger du Partenaire récipiendaire la restitution ou la destruction sans délai de tout ou partie des Informations Confidentielles communiquées.

Il en sera de même à la fin du Contrat, ainsi que dans l'hypothèse où un Partenaire renoncerait au Consortium ou en serait exclu.

Les présents engagements de confidentialité se substituent aux engagements de confidentialité que les Partenaires auraient pu prendre les uns à l'égard des autres avant la signature du Contrat et qui concernent le Projet.

Article 13. PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Les Partenaires conviennent que toute publication ou communication relative au Projet doit intervenir dans le respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle des Partenaires.

Sous cette réserve, chaque Partenaire est libre de faire toute publication ou communication qu'il souhaite sur ses Connaissances Propres et sur ses Résultats.

Tout projet de publication ou communication d'un Partenaire, concernant tout ou partie du Projet et/ou des Résultats dont le Partenaire intéressé n'est pas l'unique propriétaire, doit être soumis à l'autorisation préalable du Comité Exécutif.

A cette fin, le projet de publication ou communication, ou un résumé de celui-ci, doit être remis aux membres du Comité Exécutif par lettre recommandé(e) avec avis de réception ou mail avec avis de réception. A compter de la réception du projet de publication ou communication, le Comité Exécutif a un délai de deux (2) mois pour se prononcer ; à défaut de réponse dans ce délai, le projet de publication ou communication est considéré comme accepté.

Dans le délai imparti, le COMEX peut demander au Partenaire intéressé :

- d'apporter des modifications à son projet si certaines informations sont susceptibles de compromettre l'utilisation commerciale et industrielle des Résultats, à condition que les modifications n'altèrent pas la valeur scientifique du projet ;
- d'apporter des modifications à son projet s'il contient des Informations Confidentielles d'une des Parties ;
- de reporter la publication ou communication envisagée pour une durée à préciser, notamment si la publication ou communication porte sur des Résultats devant faire l'objet d'une protection par la propriété intellectuelle.

Toutefois, l'autorisation préalable du COMEX ne doit pas faire obstacle :

- aux règles habituelles de soutenance de thèse, à condition que les examinateurs soient soumis à des obligations de confidentialité ;

- à l'obligation que peut avoir un Partenaire de soumettre un rapport d'activité à l'Etat ou à l'administration à laquelle il appartient ou envers qui il a des obligations (organisme financeur par ex.), car il ne s'agit alors pas d'une divulgation publique.

Toute publication ou communication en lien avec le Projet doit obligatoirement :

- faire référence du projet ANR-22-EXES-0010
- apposer la mention du plan France 2030
- apposer le logo France 2030 sur les communications visuelles
- mentionner l'ANR en tant que financeur du Projet

Les présents engagements s'imposent aux Partenaires pour toute la durée du Contrat et pour une durée de dix-huit (18) mois après la fin de celui-ci.

Article 14. INTUITU PERSONAE

Le Contrat est conclu intuitu personae, en considération de la personne des Partenaires.

Aucun Partenaire ne pourra transférer ou céder, en tout ou en partie, ses droits et obligations en vertu du Contrat à un tiers, sans avoir obtenu au préalable une autorisation du COMEX, nonobstant la règle de vote citée dans l'article 5.2.3, celui-ci statuant sur cette question à l'unanimité, le Partenaire intéressé ne prenant pas part au vote.

A compter du transfert ou de la cession, le nouveau Partenaire sera subrogé dans les droits et obligations du Partenaire cédant.

De même il est ici également rappelé que le changement de contrôle est encadré par les dispositions du présent Contrat.

Article 15. SOUS-TRAITANCE

Chaque Partenaire peut faire appel à un ou plusieurs sous-traitant(s) pour la réalisation de parties techniques liées à ses Contributions au Projet.

Toutefois, le projet de sous-traitance doit être soumis à l'autorisation préalable du COMEX, qui doit agréer le sous-traitant lui-même. Les sous-traitants présentés dans la proposition détaillée soumise à l'ANR sont considérés comme acceptés par les Parties. Sans préjudice des règles applicables en matière de sous-traitance ou des éventuelles sujétions imposées par les organismes de financement, celui-ci sera considéré comme valable, s'il est soumis à la signature préalable d'un accord de confidentialité entre le Partenaire intéressé et le sous-traitant, et s'il comporte une clause par laquelle le sous-traitant renonce à tous droits de propriété intellectuelle sur les prestations qu'il réalise dans le cadre du Projet.

Le Partenaire intéressé ne prend pas part au vote du COMEX.

Article 16. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

Chaque Partenaire garantit les autres Partenaires contre toute action en contrefaçon engagée à leur encontre du fait des Connaissances Propres ou Résultats dont il est propriétaire.

A ce titre, chaque Partenaire s'engage à intervenir dans toute action en contrefaçon de droit d'auteur, brevet, marques, dessins et modèles, ou autre, engagée à l'encontre d'un autre Partenaire du fait des Connaissances Propres ou Résultats dont il est propriétaire, à condition :

- que le Partenaire ait utilisé les Connaissances Propres ou les Résultats conformément au présent Contrat ;
- que le Partenaire assigné en contrefaçon lui notifie, à bref délai par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration précédant celle-ci ;
- qu'il soit mis en mesure par le Partenaire assigné en contrefaçon d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Partenaire assigné en contrefaçon et, pour ce faire, que le dit Partenaire collabore loyalement à la défense en fournissant tous les éléments, informations et assistances nécessaires pour mener à bien cette défense.

Chaque Partenaire s'engage à prendre à sa charge, dans la limite des stipulations du présent Contrat, les dommages et intérêts auxquels un autre Partenaire pourrait le cas échéant être condamné à payer, au titre de la contrefaçon du fait des Connaissances Propres ou Résultats dont il est propriétaire.

Article 17. RESPECT DES OBLIGATIONS SOCIALES

Les Partenaires certifient et attestent sur l'honneur embaucher du personnel pour lequel ils respectent l'ensemble des obligations légales et réglementaires mises à leur charge en qualité d'employeur, notamment en ce qui concerne les déclarations préalables à l'embauche, la durée du travail, le respect des dispositions légales en matière de prise de repos et des dispositions relatives aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité.

En conséquence, chaque Partenaire garantit les autres Partenaires contre toute action émanant d'un tiers et/ou d'une administration du fait du non-respect des obligations ci-dessus énoncées.

Article 18. RESILIATION

Sans préjudice des dispositions du présent Contrat en matière de retrait ou d'exclusion d'un Partenaire, le Contrat pourra être résilié dans son ensemble, pour quelle que cause que ce soit, sur décision et vote du COMEX. En cas de résiliation anticipée du présent Contrat, entraînant de facto la fin du Projet, le financeur sera averti dès l'application de cette décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée par l'établissement Coordinateur.

En cas de manquement par l'un des Partenaires à ses obligations au titre du présent Contrat non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause et visant la présente clause résolutoire, les autres Partenaires

pourront prononcer de plein droit dans le cadre du Comité Exécutif la résiliation du Contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquelles ils pourraient prétendre en vertu des présentes.

Article 19. DISPOSITIONS GENERALES

19.1 INTEGRALITE

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des Partenaires.

19.2 NULLITE

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat venaient à être tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

19.3 TITRES

En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les clauses prévaudront.

19.4 SINCERITE

Les Partenaires déclarent sincères les présents engagements.

À ce titre, ils déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement des autres Partenaires.

19.5 INDEPENDANCE DES PARTENAIRES

Chaque Partenaire est indépendant et agit en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Chaque Partenaire s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte d'un autre et demeure en outre intégralement responsable de son personnel, ses prestations, ses produits et services.

19.6 EXECUTION LOYALE

Les Partenaires s'engagent à exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

19.7 TOLERANCE

Les Partenaires conviennent réciproquement que le fait pour l'un d'entre eux de tolérer une situation n'aurait pas pour effet d'accorder aux autres des droits acquis. Une telle tolérance ne pourrait être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

19.8 LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

19.9 REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les Partenaires se comporteront de manière à résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat, notamment par le biais du Comité Exécutif.

En cas de désaccord persistant au-delà d'un délai de six (6) mois à compter de sa survenance, le litige sera réglé en dernier ressort par les juridictions françaises compétentes.

19.10 DOMICILIATION

Les Partenaires élisent domicile au lieu de leur siège social.

19.11 NOTIFICATION

Toutes les notifications pour être valides, devront être effectuées à l'adresse de domiciliation.

Article 20. DONNEES PERSONNELLES

Les Partenaires respectent le droit applicable à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente convention et son exécution sont obligatoires pour le traitement et la gestion de l'opération en cause, de ses développements ultérieurs et en particulier pour son traitement informatique effectué sous la responsabilité des Parties.

Les Parties pourront utiliser les données à des fins d'exécution de la présente convention, de suivi, de statistiques et d'évaluation.

Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier ou d'un courriel à :

Pour l'Université de Tours
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Étain
37020 Tours Cedex 1
dpo@univ-tours.fr

Pour l'Université d'Orléans
Service des Affaires Juridiques
saj@univ-orleans.fr (cc : dpo@univ-orleans.fr)

Pour le CNRS :
Mme Gaëlle BUJAN, Déléguée à la Protection des Données : dpd@cnrs.fr

Pour le CHRU : dpo@chr-orleans.fr

Pour l'INRAE : Madame Nathalie GANDON, Déléguée Informatique et Liberté : cil-dpo@inrae.fr

Pour le BRGM : Monsieur Jean-Marc Trouillard, secrétaire général (jm.trouillard@brgm.fr)

Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 21. ANNEXES

Annexe 1 : Description du Projet (documents scientifiques tels que sélectionnés pour financement par l'ANR)

Annexe 2 : Liste des personnes présentes au COMEX

Annexe 3 : Budget

[Pages de signature sur les pages à suivre]

Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le :

A :

Pour l'université d'Orléans

Le président

Monsieur Éric BLOND

Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le :

A :

Pour le CNRS

Le Délégué Régional Centre Limousin Poitou Charente

Monsieur Ludovic HAMON

Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le : 26.03.2024

A : Tours

Pour l'université de Tours

Le président

Monsieur Arnaud GIACOMETTI

A. Giacometti



Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le :

A :

Pour l'INSA CVL

Le Directeur,

Monsieur Yann CHAMAILLARD

Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le :

A :

Pour le CHU d'Orléans

Le Directeur Général,
Monsieur Olivier BOYER

Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le :

A :

Pour le BRGM

La présidente directrice générale,

Madame Catherine LAGNEAU

Fait en huit (8) exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties, et un pour l'ANR

Le :

A :

Pour l'INRAE

Le président

Monsieur Philippe MAUGUIN

ANNEXE 1 : projet MINERVE



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

MINERVE

Document de soumission / *Submission form*

Acronyme du projet / <i>Project acronym</i>	MINERVE		
<i>Project title (in English)</i>	Strengthening integrative training and research to respond to international societal and economic challenges		
Titre du projet en français	Renforcer une démarche de recherche et de formation intégratives pour répondre aux enjeux sociétaux et économiques internationaux		
<i>Keywords / mots clés (min 5 – max 10)</i>	Interdisciplinary research and training Learning by Doing, Digital, Internationalisation, Sciences and Technology, Health		
Responsable du projet / <i>Project manager</i>	Eric Blond, président de l'Université d'Orléans		
	president@univ-orleans.fr	02 38 49 47 21	
Établissement coordinateur / <i>Leading institution</i>	Université d'Orléans		
Partner institution(s) involved in the project / <i>Institution(s) partenaire(s) impliqué(es)</i>	Université de Tours INSA CVL CNRS BRGM INRAe CHRO		
Project duration / <i>Durée du projet entre 72 mois et 120 mois</i>	120 Months		
Requested funding / <i>Aide demandée (minimum 5M€)</i>	17,3 M€	Full cost / <i>Coût complet</i>	131,1 M€
Le cas échéant : Listes des projets PIA auxquels ce projet est éventuellement lié (notamment EUR, universités européennes, Equipex, Labex, Institut convergence, IDEFI, etc.) / <i>Project links with existing PIA entities (e.g. EUR, Equipex, Labex, Institut convergence, IDEFI, etc.)</i>	LabEx CAPRYSES (coord) LabEx VOLTAIRE (coord) LabEx SYNORG (part) LabEx IRON (part) IDEFI édifice (coord) IDEFI CMI (2 coord) CMQ CosmetoPharma (coord) Université européenne ATHENA (part) PIA3 PRO-ATHENA (coord) AMI PRO3 DémoES (coord) Equipex+ Imagine2 (part) Equipex MesoNET (part) Equipex T-REFIMEV (part) Equipex+ TERRA FORMA (part) Equipex PLANEX (coord)		



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

MINERVE

Document de soumission / *Submission form*

Ce projet s'inscrit-il dans le cadre d'une Initiative d'excellence labellisée IdEx ou ISITE ?	Non
---	-----

List of partner institutions / Liste des institutions partenaires

<i>Name of the research organisations / Nom des organismes de recherche</i>	<i>Legal status / Statut</i>
BRGM CNRS INRAe	EPIC EPST EPST
<i>Name of the institutions of higher education and research / Nom des établissements d'enseignement supérieur et de recherche</i>	<i>Legal status / Statut</i>
Université de Tours INSA CVL	EPSCP EPSCP
<i>Name of the Clinical Entity / Nom des établissements hospitaliers (services, unités...)</i>	<i>Legal status / Statut</i>
CHRO (Centre Hospitalier Régional d'Orléans)	CHR
<i>Other partners (Companies, Start-up, Associations, etc.) / Autres partenaires (Industries, Entreprises, Start-up, Associations, etc.)</i>	<i>Field(s) of activity / Secteur(s) d'activité</i>
Conseil Régional Centre Val de Loire Orléans Métropole	Collectivité territoriale Collectivité territoriale

RESUME / SUMMARY.....4

1 CONTEXTE ET POSITIONNEMENT DU PROJET / CONTEXT AND SCOPE OF THE PROJECT 6

- 1.1 WHO ARE WE? WHAT ARE OUR STRENGTHS IN TRAINING AND RESEARCH WE WANT TO BUILD ON? 6
- 1.2 HOW IS THE PROJECT POSITIONED IN THE INSTITUTION'S STRATEGY AND TRANSFORMATION? 9
- 1.3 WHAT DOES THIS PROJECT BRING TO THE INSTITUTION, ITS STAFF, AND ITS STUDENTS? WHAT ARE THE GAINS WE WILL TRACK? 11

2 PROJECT DESCRIPTION: DEVELOPMENT OF LEARNING DESIGN CAPACITIES TO CREATE A MODEL OF GRADUATED PROGRAMS OF EXCELLENCE CALLED "GPEX"12

- 2.1 DEFINITION OF A NEW STANDARD OF OPEN, MODULAR AND ADAPTED GRADUATE PROGRAMS FOR ORLÉANS UNIVERSITY CALLED « GPEX » 12
 - 2.1.1 Develop full compatibility with disciplinary core courses of Orléans University (Bachelor and Master) 13
 - 2.1.2 Mutualize or create specific transversal courses, in HSS or Data sciences..... 13
 - 2.1.3 Create thematic courses on several disciplinary fields through adapted courses or conferences/schools..... 13
 - 2.1.4 Implement an awareness and attractiveness strategy for students..... 14
 - 2.1.5 Implement the orientation and assistance system for the success and integration of students..... 14
- 2.2 INVESTING IN THE INTEGRATION OF HSS AND DATA SCIENCES IN THE "GPEX" MODEL..... 14



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

MINERVE

Document de soumission / *Submission form*

2.3	INVESTING IN STUDENT IMMERSION IN THE RESEARCH/INNOVATION ENVIRONMENT	16
2.3.1	<i>Strengthen existing tools and create new tools for immersion in the research/innovation environment.....</i>	16
2.3.2	<i>Development of HSS and digital scientific approaches in an integrated training/research approach for the benefit of research students and their supervisors.....</i>	17
2.3.3	<i>Support for the creation of a laboratory for the “Sciences of Sport, Physical Activity and Rehabilitation” graduate program.....</i>	18
2.4	NEW CAPACITIES TO DEVELOP « LEARNING BY DOING » AT ORLÉANS UNIVERSITY: X.LABS.....	18
2.4.1	<i>FABLAB – MOTORLAB – FACLAB.....</i>	19
2.4.2	<i>SIMLAB.....</i>	19
2.4.3	<i>WEBLAB.....</i>	19
2.4.4	<i>GEODATALAB.....</i>	20
2.5	NEW CAPACITIES TO DEVELOP PARTNERSHIPS, INTEGRATION AND COMMUNICATION: CREATION OF A DEDICATED SUPPORT UNIT	20
2.6	NEW CAPACITIES FOR THE INTERNATIONALIZATION OF THE TRAINING OFFER.....	21
2.7	DEEP TRANSFORMATION OF ORLÉANS UNIVERSITY ORGANIZATION AND CULTURE: GOVERNANCE, EDUCATION AND RESEARCH, COMMON SERVICES.....	21
3	<i>PILOTAGE ET PARTENARIAT/ MANAGEMENT FRAMEWORK.....</i>	23
4	JUSTIFICATION DES MOYENS DEMANDES / FUNDING JUSTIFICATION.....	24



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

MINERVE

Document de soumission / Submission form

RESUME / SUMMARY

Abstract - English version (max. 4000 characters)

The University of Orléans aims to restructure the fields of training and research in science by creating two thematic poles, one in "sciences and technologies enhanced by data sciences", the other in "sciences of sport, rehabilitation and physical activity". These 2 poles integrating places of training and research will be built around a new model of graduate program of excellence: GPEX. Its objective is to acquire reengineering capacities and educational innovation platforms to sustainably support this transformation. GPEX is a new set of open, modular and adaptable training programs, designed for and by students to foster the emergence of a generation of specialized scientists capable of innovating. This model, initially focused on these two poles, could then be extended to other faculties at the University. GPEX should enable the construction of these graduated programs by strengthening existing tools and providing new tools to help students build their training pathway from the bachelor's degree to the PhD, according to their personal project, their profile and their own pace. In a transdisciplinary logic, the program relies on a strong integration of HSS in the science and technology training offers. These interdisciplinary courses are supported by innovative devices including digital sciences. The GPEX has a strong desire to promote the immersion of students in the research environment, right from the license. It is facilitated by the mobilization of existing laboratories and by the creation of a laboratory dedicated to the field of "sciences of sport, physical activities and rehabilitation". The University also wishes to develop new "learning by doing" capacities through federated "lab" approaches (X-Lab) and the definition of a service offer for students and teaching teams. The GPEX is also distinguished by its ability to develop partnerships around entrepreneurship through strong links created with innovative companies in the economic sector.

With the European university ATHENA, these graduate programs will also have a strong international dimension with the creation of an international network created for students deploying a dedicated offer of events and training. It is also proposed to develop an international showcase, the "Orléans International School of Science and Technology" to promote the GPEX model. Central services will be rearmed to support teaching teams and students to deploy a strategy for attracting, detecting, orienting and integrating students. A work of training offer promotion in a logic of orientation support, will allow secondary school students to know the opportunities offered by the GPEX and scientific mediation actions will be offered to students. The ambition of this program is therefore to profoundly transform the University, by changing its structure and supporting the teams in this change. This program is supported by a dedicated, inclusive, participative governance, which benefits from the experience acquired during previous PIA or European projects. It includes students and doctoral students as a force for proposals and evaluators. It is supported by the mobilization of key partners who will participate in the delivery of the expected impact of the program at the regional level (Région Val-de-Loire, Orléans Métropole, University of Tours, Regional Hospital Center in particular), at the national level (the major research organizations including BRGM, CNRS, INRAe) and at the international level with the European university ATHENA in particular.

Résumé en français (max. 4000 caractères)



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)

Document de soumission / Submission form

L'Université d'Orléans a pour ambition de restructurer les champs de formation et de recherche dans le domaine des sciences en créant deux pôles thématiques, l'un en « sciences et technologies augmentées par les data sciences », l'autre en « sciences du sport, de la rééducation et des activités physiques ». Ces 2 pôles intégrant lieux de formation et de recherche se construiront autour d'un nouveau modèle de programme gradué d'excellence : GPEx. Son objectif est de se doter de capacités d'ingénierie et de plateformes d'innovation pédagogiques pour accompagner cette transformation durablement. GPEx est un nouvel ensemble de programmes de formation ouverts, modulaires et adaptables, pensés pour et par les étudiants pour favoriser l'émergence d'une génération de scientifiques de spécialités capables d'innover. Ce modèle, focalisé dans premier temps sur ces deux pôles, pourra ensuite être étendu à d'autres formations du site. GPEx doit permettre la construction de ces programmes gradués en renforçant les outils existants et en créant de nouveaux outils pour amener l'étudiant à construire son parcours de la licence au doctorat, en fonction de son projet personnel, de son profil et de son rythme d'apprentissage. Dans une logique transdisciplinaire, le programme repose sur une intégration forte des SHS dans les offres de formation en sciences et techniques. Cette interdisciplinarité du parcours est soutenue par des dispositifs innovants incluant le numérique et plus spécifiquement les data sciences. GPEx porte une volonté forte de favoriser l'immersion des étudiants dans le milieu de la recherche, et ce dès la licence. Elle est facilitée par la mobilisation des laboratoires existants et par la création d'un laboratoire dédié au domaine « sciences du sport, des activités physiques et de la rééducation ». L'Université souhaite aussi développer de nouvelles capacités « d'apprentissage par le faire » grâce à des approches « lab » fédérées (X-Lab) et la définition d'une offre de service pour les étudiants et les équipes pédagogiques. GPEx se distinguera aussi par sa capacité à développer des partenariats autour de l'entrepreneuriat par des liens forts créés avec des entreprises innovantes du secteur. Ces programmes gradués auront aussi une dimension internationale forte avec la création d'un réseau international créé pour les étudiants déployant une offre dédiée d'événements et de formations. Il est aussi proposé de développer une vitrine internationale, la « Orléans International School of Science and Technology » pour promouvoir le modèle GPEx. Les services centraux seront réarmés pour soutenir les équipes pédagogiques et les étudiants pour déployer une stratégie d'attraction, de détection, d'orientation et d'insertion des étudiants. Un travail de promotion de l'offre de formation dans une logique de soutien à l'orientation, permettra aux élèves du secondaire de connaître les opportunités offertes par les GPEx et des actions de médiation scientifique seront proposés aux étudiants. L'ambition de ce programme est donc de transformer en profondeur l'Université, en faisant évoluer sa structure et en accompagnant les équipes dans ce changement. Ce programme est porté par une gouvernance dédiée, inclusive, participative, qui profite de l'expérience acquise lors des précédents projets PIA ou européens, qui inclut des étudiants et des doctorants en tant que force de proposition et évaluateurs. Il se nourrit de la mobilisation de partenaires clés à ses côtés, qui participeront à la livraison de l'impact attendu du programme à l'échelle régionale (Région Val-de-Loire, Orléans Métropole, Université de Tours, Centre hospitalier régional notamment), à l'échelle nationale (les grands organismes de recherche dont BRGM, CNRS, INRAe) et à l'échelle internationale avec l'université européenne ATHENA notamment.



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)

Document de soumission / Submission form

1 CONTEXTE ET POSITIONNEMENT DU PROJET / CONTEXT AND SCOPE OF THE PROJECT

1.1 WHO ARE WE? WHAT ARE OUR STRENGTHS IN TRAINING AND RESEARCH WE WANT TO BUILD ON?

Founded in 1306 by Pope Clement V, the University of Orléans (UO¹) is one of the oldest European universities. Renowned across Europe, the university is characterised by its multi-disciplinarity: three faculties (Science and Technology; Humanities and Social Sciences; Law, Economics, Management), an engineering university school (Polytech), four University Institutes of Technology (IUT), a National Institute for Professors and Educators (INSPE), an Observatory of the Sciences of the Universe (OSUC), and a University School of Physiotherapy (EUK). Over 20,000 (of which 2,000 international) students follow studies across the seven campuses that make up the University in Orléans, Bourges, Chartres, Chateauroux, Issoudun, Blois, and Tours.

In the field of training, our project is based on the current strengths of three components of the University of Orléans. The UFR ST (*Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques – Faculty of Sciences and Technology*), the largest component of the university (4900 students, of which 4140 Bachelor, 740 Master students) covers the fields of computer science, mathematics, chemistry, physics, life sciences, and sciences and techniques of physical activities and sports. It currently offers a wide range of Bachelor and Master's degrees and has extensive experience in the provision of apprenticeship (dual education) programmes. The OSUC, cofounded in 2009 by the CNRS, the UO and the Observatory of Paris, is both an observatory and a school with 70 Bachelor and 75 Master students. OSUC brings together several research teams and laboratories on the theme of "Space, Planet and Environment", and is subdivided into the fields of Atmosphere and Interfaces, Radio Astronomy, Gravitation, Astrobiology, Geology and Planetary Sciences, with three assignments: observation, research and training. The EUK (*Ecole Universitaire de Kinésithérapie*), the first French university school in the field of rehabilitation sciences, was created in 2019 and has strong collaborations with the two regional hospitals (CHU of Tours and the CHR of Orléans). With currently 370 students, its objective is to train practitioners in physiotherapy and, since 2021, to deliver a Master's degree. Within these faculties, more than two hundred teachers-researchers and a hundred researchers are providing rich learning experiences for our students, such as:

- The setting up of 2 CMI (Master's in Engineering) supported by the FIGURE network and funded by an initiative of excellence in innovative training (IDEFI) of the PIA investment programme: one in Chemistry for Therapeutic and Cosmetic Innovation, the other in Statistical Engineering of Data and Modelling. With a 5-year curriculum devoted to the progressive acquisition of a speciality with additional training time for the development of cross-disciplinary skills and projects in international companies or laboratories, this experience has shown the value of interdisciplinary training for the professional integration of students.
- The establishment in 2020 of a CosmetoPharma Campus of Professions and Qualifications (CMQ), winner of a PIA Investment Program called "Territories of Educational Innovations", which structures a training sector and relies on the WeLab Cosmetic, a technological platform of equipment and skills open to academics and industries and thus

¹ Cf. annex for details on acronyms, programs titles and corresponding URLs



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

responds to socio-economic needs expressed in the field of cosmetics and pharmacy. Training in the CMQ is positioned from Bachelor degree to PhD level.

- The establishment of a network between high schools of the Orléans-Tours academy and the University of Orléans, the CNRS, the BRGM, and the INRAe through the EDIFICE project funded within the PIA-IDEFI program. This network has developed a culture of supporting high school students in their choice of career paths.
- The PRO3 project (winner of the DemoES Call for proposals), which aims to use digital technology in higher education to make it more student-friendly, more professional and environmentally respectful. The project is led by the UO on behalf of five actors in the field of higher education, research and innovation in the CVL Region, namely: CNAM, INSA CVL, the universities of Orléans and Tours, in partnership with BRGM and 2 DeepTech companies.

In addition to the co-foundation of ATHENA European university (called ATHENA hereafter, see below), UO developed other successful projects that show the institution's strong involvement in digital transformation:

- the Orléans Digital Graduate School (GSON) opened in 2017: it offers a complementary and multidisciplinary (Economics, Chemistry, Biology, Physics, etc.) training programme in the field of data sciences for Master's and PhD students.
- The Digital Learning Lab: it offers an innovative learning method by setting up project teams made up of students from all disciplines, managers, and employees of companies, supervised by a teacher/digital professional pair, who work together on a digital-technology problem brought up by a company or an educational establishment.

In the field of research our project is based on world-class scientific activities that are developed by 220 academic staff within 25 research laboratories located on the Grand Campus d'Orléans site. On this campus, UO has strong territorial and socio-economic roots, and collaborates with an ecosystem that includes 2 other institutions (University of Tours (UT) and INSA CVL), French national research organisations (CNRS, INRAe and BRGM), the two regional hospitals (CHR of Orléans and the CHU of Tours), the Observatoire Paris-PSL and the CNES. Several UO laboratories are joint-units with these institutions. Academic research at UO is organised in 4 broad cross-disciplinary themes to create real-world impact and innovation: (i) Materials chemistry, physics, power engineering, geoscience, environment, and space science; (ii) Human and plant biology, life chemistry, sports and physical activity sciences, and health and well-being; (iii) Letters, languages, history, geography, law, management, and educational sciences; (iv) Mathematics, Computer Science, Economics, Linguistics, Automation and Signal Processing, and Systems Engineering. Five doctoral schools are connecting teaching and research missions of the University. **In the field of science and technology research**, the laboratories founded with our partners have been structured over the past few years around strong identified themes by combining their skills in the fields of cosmetics, multi-materials, geosciences, space, data sciences and artificial intelligence, chemistry and life sciences, imaging science, energy, and environment in ambitious national and international projects and by developing highly competitive experimental and digital platforms. Our strong and broad disciplinary research-based enables laboratories to join their expertise in answering calls of project from regional, national, and European funding instruments. The University of Orléans recently obtained ambitious scientific projects. At the regional level, we can



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

name the Ambition Research and Development (ARD) programs funded by the Region CVL council such as ARD Cosmetosciences (Cosmetic), ARD MATEX (Multimaterials in Extreme Conditions), ARD Junon (Environment and Data Science) and other ARDs in which UO laboratories are partners (ARD Biomedicaments, ARD CERTeM, ARD SyCoMore). The UO manages 2 Regional Thematic Research Networks in digital and health sciences. At the national level, the university is leading the Industrial Chaire called ACXEME (Ignition, Combustion, Explosion, Environment and Energetic Materials), the LabEx Voltaire (Geofluids and Volatile Elements – Earth, Atmosphere, Interactions – Resources and Environment; the CAPRYSES LabEx (Chemical Kinetics and Aerothermodynamics for Clean and Safe Propulsions and Energy Systems), and is partner of the SYNORG (Organic and analytical chemistry) as well as of the IRON LabEx (Innovative Radiopharmaceuticals in Oncology and Neurology). In terms of infrastructures and platforms, strong dynamics continue with the creation, more recently, of a new data centre for pooling regional digital resources. Thus, by the end of 2020, the BRGM, the UO, the UT and INSA CVL joined forces to set up CVL regional Data Centre, a joint infrastructure offering innovative services to all teachers-researchers and researchers in the region. At the European level, researchers at the UO obtained recently an ERC Starting Grant (TRACE-it) in geosciences (Horizon Europe Programme), and other Horizon2020 EU's research and innovation programmes: 3 RISE and 1 CleanSky at coordinator level (STANDUP, ENDORSE, RESPECT, PERSEUS), 3 at beneficiary level (UNTANGLED, FLEXnCONFU, ATHOR) and 5 at third-party level. **In the field of sciences of sport, physical activity and rehabilitation**, the strength of the research at UO is based on a diversity of fields of expertise (e.g., biology, physiology, biomechanics, physical therapy, psychology, sociology, ergonomics) with projects linked to the regional hospital environment but whose location (Orléans, Paris) induces sometimes a fragmentation. One main goal of the project is to benefit from this diversity whilst dealing with such fragmentation, by creating a differentiating and specialized laboratory that is missing in the region.

UO is a major actor of the territorial development in the Region and our project will also build upon this position. Firstly, thanks to professional integration support solutions for students targeted in economic fields where skilled candidates are missing. With its focus on training innovators, UO develops with students the ability to anticipate and adapt to new situations and complex challenges, which has become a crucial factor in economic and social development at the regional, national, and international levels. Secondly, UO also accompanies the transformation of health care professions in the CVL Region to respond to societal challenges with the evolution of its training portfolio, implementing a thorough organizational transformation to further connect training and research. The strategy of the UO, through its multidisciplinary research laboratories is in line with the regional ambitions for the development of higher education, research and innovation, the fundamental basis for increasing the individual and collective agility of the territory, creating economic value, and succeeding in the societal transitions of our Region. Lastly, strong collaboration with Orléans Val de Loire Technopole (support for the creation and development of companies), through the Lab'O, strengthens the capacity of innovation of the university, in particular its capacity of technology transfers and start-ups incubation.

UO is also investing in its international development and this PIA4 Project will leverage this effort. The construction of the European space of Higher Education Research and Innovation is one



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

of its major ambitions. In June 2020, the UO was awarded the “Human Resources Excellence Strategy in Research” (HRS4R) label by the European Commission. UO is co-laureate of the European Universities Initiative. ATHENA, an alliance of seven higher education and research institutions with a focus on digital transformation for societies is one of the flagship projects of the European Union aimed at making Europe's universities more open to the world, efficient and inclusive. The project brings together the universities of Orléans, Siegen (Germany), Maribor (Slovenia), the Polytechnic Institute of Porto (Portugal, coordinator), Vilnius Tech (Lithuania), Niccolò Cusano University (Rome) and the Hellenic Mediterranean University (Greece). The project is further supported by the ANR through the PIA3 in order to strengthen the research and training activities at the UO within the ATHENA consortium. To support further its international development, UO is involved in LE STUDIUM Loire Valley Institute for Advanced Studies, which covers all research themes in one global initiative aiming at boosting international scientific exchanges in the CVL Region to create a dynamic scientific community that supports research and innovation.

1.2 HOW IS THE PROJECT POSITIONED IN THE INSTITUTION'S STRATEGY AND TRANSFORMATION?

« **Learning is experience. Everything else is information.** » *Albert Einstein*

Based on these strengths in education and sciences, based on our strong regional roots and our success at the international scale, our project, through a restructuring of the training and research forces, aims to create two new integrated training and research poles, one based on science and technology and the other one on the sciences of sport, physical activity and rehabilitation. With the creation of these two poles and the implementation of pedagogical transformation, the main goal of our project is to give students the opportunity to build their knowledge step by step, to develop their critical thinking, their curiosity and their ability, to be surprised by a pedagogical approach linked to an international environment and based on learning by doing. The coupling of an early and progressive immersion in research and innovation laboratories and learning platforms, and a diversity of approaches, both experimental and digital, in a variety of disciplinary fields combining “hard” sciences and humanities and social sciences is the fertile ground that will be made available to this future generation of inventors. We aim to create two ecosystems that interweave the training and research spaces and structure the two above mentioned fields to accelerate the UO transformation:

A pole that will bring together all scientific disciplines and will be a pilot in the development of a new transdisciplinary training approach (including humanities and social sciences (HSS)HSS and digital science in particular), involving early and progressive immersion in the research laboratories, open to the international arena, promoting a “learning by doing” approach with dedicated platforms, in order to encourage the emergence of a generation of specialised scientists who master the experimental and digital approaches; we called “GPEX” this new graduate program standard adapted to UO’s community we want to implement during the next ten years.

- A pole that will structure education and research in the sciences of sport, physical activities and rehabilitation, that will continue the dynamics of universitarization of training in the field of rehabilitation and will accompany the emergence of the "sciences of re-education and rehabilitation" new disciplinary section (section 91 of the CNU). This pole will make it



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

MINERVE

Document de soumission / Submission form

possible to consolidate and further develop health-and-performance related science at UO. Indeed, while many researchers in Orléans develop scientific activities in these fields, their visibility is limited as they are scattered across different laboratories outside UO. It is essential to help these academics to reintegrate locally and subsequently to support this pole to develop a quality health-and-performance research, education and training portfolio; the training offer will implement the same “GPEX” design standard.

Thus, the creation of the two new poles by transforming the current structure around UFR ST, OSUC and EUK will mobilize:

- the opportunity provided by the CPER real estate programme, to make premises available to physically bring together the research forces of these two poles in dedicated locations, and to allow the development of new learning platforms called X-Lab;
- the experience of collaborative pedagogical and research projects, proof of concept to be disseminated within all training courses and within ATHENA;
- the culture of accompanying high school students to convince them of the opportunities offered by the training courses for their better professional integration through ongoing programs implemented with secondary education authorities;
- the integration of the MSH to participate in the cross-fertilization of hard sciences and HSS;
- the transformation of our central services (beginning in 2022) to increase our dynamic in setting up international projects (DRI), to develop innovative pedagogical tools (Learning Lab), to support teams in the transformation of their organisation (HR service), to monitor project indicators as part of a quality approach (DPPA), to communicate on the actions (communication service), to manage partnerships and financial indicators (DRP) and to lead the redesign and the continuous improvement of the training offer for the whole University (creation of a deputy position of General Director of Central Services).

This project will substantially strengthen our identity and underline our distinctive characteristics as a university driven by today's societal challenges at regional, national, and European level. This project will mark the evolution of the UO signature with a more visible “rehabilitation science dimension” that will structure the regional field in this domain: for example, the creation of the new research laboratory will support the regional hospital in developing its research and training capacities. The university will develop its "innovative pedagogy" signature according to the "learning by doing" angle, initially in the field of “hard” sciences, and which will have the vocation to spread throughout the open space of ATHENA and towards other disciplinary fields: our “GPEX” graduate program model will increase research-training integration, international attractiveness but with a specific focus on empowering students for them to create and innovate through their academic experience as entrepreneurship students. Moreover, this project also aims to consolidate transdisciplinary approaches that bring a human and social vision to the scientific issues of innovation. This, in turn, will enable us to better fulfil our mission, we will implement a management plan to mobilize teachers, researchers, and other staff members supporting students with their projects.



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

1.3 WHAT DOES THIS PROJECT BRING TO THE INSTITUTION, ITS STAFF, AND ITS STUDENTS? WHAT ARE THE GAINS WE WILL TRACK?

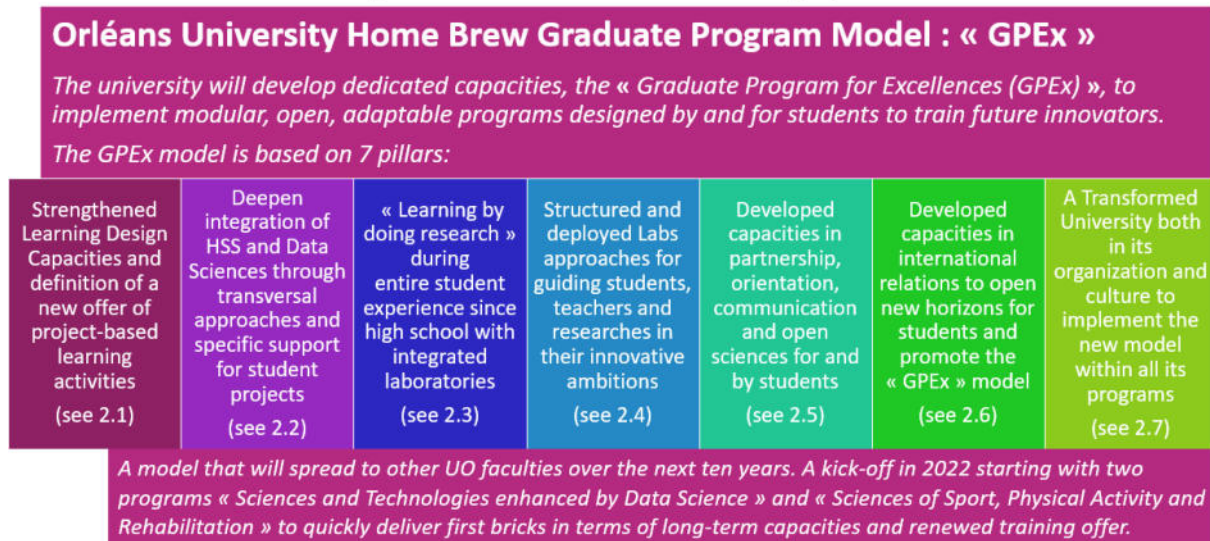
For students, we will be careful to objectify the fact that their learning experience will change radically. We will take a significant step towards a personalized pathway with a modular approach to teaching: we will measure student satisfaction with this new architecture of education and training portfolio. Thanks to a better integration between research and education, we will provide several activities in the laboratories for students. These students will be supported so that they can integrate societal issues into their research projects. As project leaders, students will be involved in designing their own training experience. They will also be able to tutor their peers once they are recruited by a laboratory. Thanks to international mobility, to the mobilization of our ATHENA network, but also thanks to our regional partners, we will carry out actions whose success will be measured by our student's employability, locally and internationally (cf. annex for details on KPI).

For staff members, there will be specific support, such as a communication and training plan that will make our project and the transformation of the university efficient and sustainable. Progress regarding this management plan will be monitored by the steering committee, and we will mobilize professionals for the HR department and experts in pedagogical innovation from our Learning Lab. We will accompany our team members in an increased versatility in the fields of research and training to optimize the link between the two fields. We will develop a teachers' toolbox by integrating "learning by research" and "learning by doing" approaches. We will evaluate with the teachers our management plan and the quality of the tools made available to them. For teams concerned in the central services, we will develop a business partnership culture: the goals that students, teachers and researchers want to achieve in their projects must be theirs as well and in a complementary way students, teachers and researchers must integrate members of central services in their project teams.

For UO, its signature will be more assertive and visible at both regional and international levels but above all, this project will both build and accelerate the operational transformation of the institution. This ambition is central and is the subject of a dedicated section in the project description (see below 2.7).



Figure 1: Architecture of MINERVE PIA4 project



2 PROJECT DESCRIPTION: DEVELOPMENT OF LEARNING DESIGN CAPACITIES TO CREATE A MODEL OF GRADUATED PROGRAMS OF EXCELLENCE CALLED “GPEX”

The main deliverable of the project is to define and implement a generic architecture of pedagogical models called “GPEX” intended for training focused on innovation and research, favouring the personal project of the student, modular and adaptable, to build a training model of excellence at doctorate degree including: (1) an existing disciplinary-based training that will have benefited from a reengineering to provide a strong modularity/personalization of courses, scientific and educational mentoring, continuous enhancement of the progression of achievements; (2) an opening towards HSS and an appropriation of digital methodologies; (3) a progressive immersion in Research/Development/Innovation since high school; (4) an interdisciplinary “learning by doing” approach; (5) a "partnership" approach and development of entrepreneurship with awareness of societal issues and scientific mediation; and (6) an active international reach.

The approach is intended to be progressive, creating the conditions that will lead a student to embark on the path of innovation and research, and this at the highest level of excellence, both in the themes and in learning styles. The purpose is to attract at different levels, from high school to university, students eager for the concepts and methodologies leading to scientific and technical innovation. Different innovative tools will be developed allowing the student to move from spectator to actor then to designer, with a progressive involvement in research/innovation. This pedagogical model of excellence aims to be applied to all disciplinary sectors, to all training compatible with an innovation approach by pooling an architecture and transversal tools. During the first phase of the project “Sciences and Technologies enhanced by DATA science” and “Sciences of sport, physical activity and rehabilitation” will define the first domain to be reengineered followed by all university programs during the next 10 years.

2.1 DEFINITION OF A NEW STANDARD OF OPEN, MODULAR AND ADAPTED GRADUATE PROGRAMS FOR ORLÉANS UNIVERSITY CALLED “GPEX”

The architecture proposed for these “GPEX” courses will make it possible to adapt to the students’ personal project, to their profile and their rate of learning in the temporality of the LMD system.



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

Supported on the disciplinary base (2.1.1) of the more monolithic traditional training, the courses will be structured considering: transversal units (2.1.2) on methods and tools for research and more thematic but multidisciplinary workshops/school (2.1.3), associated with research projects putting into practice complementary natures where questioning, autonomy and collaborative work are both an objective and a method (2.3). The strategy developed in this course model and in the innovative tools associated with it, will be coordinated by an educational and scientific engineering team, the "Learning Design Task Force" that will support students and teachers/researchers.

In addition, the UO wishes to develop a strategy for attracting, detecting and orienting students in different ways (2.1.4 -2.1.5). If the rate of students coming to university who will pursue a career in research and innovation is already excessively low, the rate of students obtaining a master's degree and enrolling in a doctoral thesis is also worrying less than 20% of all ST Masters combined. The reason is the lack of a long-term vision, particularly on opportunities, even in ST, while more than 90% of ST students find a job, on average, within 6 months after graduation. Thus, the strategy shall also develop a feeling of belonging during the "GPEX" training of excellence (cf. 2.5-2.6 international alumni network)

2.1.1 Develop full compatibility with disciplinary core courses of Orléans University (Bachelor and Master)

Starting from the 2024 new accreditation program, the training models of "GPEX" will be built upon existing disciplinary programs and upon "on demand" training courses and students cross-disciplinary projects. The proportion and nature of disciplinary learning will be adapted to the student's project. However, beyond the organizational aspect, the long-term objective is to set up a disciplinary training, both the "program approach", advocating an objective of acquiring skills rather than a single sum of knowledge, and the appropriation of instrumental or virtual "learning by doing" tools (cf. 2.4 X.LABS). These transformations will promote the emergence of modern learning for students, future actors of innovation.

2.1.2 Mutualize or create specific transversal courses, in HSS and Data sciences

The training of students in the research process requires the integration of several types of skills beyond the strict disciplinary field of science and technology, backed up by the humanities and social sciences (HSS), which are little integrated today. On the contrary, we believe that the HSS enhance the culture of curiosity and analysis, critical thinking, the methodology of collaborative work, economics, management, scientific mediation and provide tools that must now be integrated into the innovation process: quality and standards, sustainable development, innovation law, ethics, etc.

2.1.3 Create thematic courses on several disciplinary fields through adapted courses or conferences/schools

Finally, awareness of the importance of interdisciplinarity within the science and technology corpus will be at the heart of GPEX, allowing an association of multidisciplinary skills to address thematic issues. Two types of learning open to students and doctoral students are offered: i) adapted bi-disciplinary courses where a discipline provides tools or insights into a problem stemming from another discipline; and ii) intensive days of workshops/conferences, bringing experts together (internal, external, or international). Data science (2.2.2) is a key example of what the digital



approach can bring to support experimentation or, on the contrary, to make accessible a complexity that theory cannot describe. As such, the ATHENA will be an effective vector for the creation of international summer and winter schools on digital transformation. Other cross-cutting themes such as spectroscopy, therapeutic tools, extreme conditions, ethics ... in the strategic field areas of UO will be treated and enhanced by supervised projects.

2.1.4 Implement an awareness and attractiveness strategy for students

To attract students, different strategies will be implemented at different levels. For high school students is to detect their appetite for innovation, to immerse them in the research environment very early on (2.3.1), to develop learners' critical thinking and then to support their orientation and their knowledge of the research professions, and this with the participation of researchers and doctoral students who will be trained in scientific mediation (2.5). For undergraduate students is to detect those who are interested in innovation and research, allow them to join GPEx courses each year, and introduce them, to the processes and methodologies of innovation (e.g., critical thinking, entrepreneurship). The idea is to create attractive elements for students selected in the GPEx such as “scholarships of excellence” in Master 1 or “apprenticeship contracts” in Master 2 in companies as well as in research labs. The purpose is to formalize the immersion (outside the teaching slots) of students in research and innovation and orient them towards GPEx. The communication-information strategy for students also involves the actions of GPEx students themselves. As for example, the participation in challenges: Prize of innovation, creation of company "CréaCampus", international challenges via ATHENA.

Finally, the selection of student candidates for the GPEx project will begin from the 1st year at university via the "Parcoursup" tool for students with a maturity in the innovation process (e.g., having followed the initiation workshops in high school), but also at the end of year1 and the end of year 2. Recruitment capacities will be conditioned by the support capacities of the teaching team and the supervision capacities of students in laboratory immersion, both developed during the program (see 2.2 and 2.3).

2.1.5 Implement the orientation and assistance system for the success and integration of students

The "Learning Design Task Force" will be the central support structure for implementing GPEx. This task force will be made up of pedagogical and scientific engineers, teachers and researchers from the disciplinary fields concerned. Training tools to help validate knowledge such as video clips summarizing "the essentials" of each lesson will be produced and accessible online to all students of and out of the GPEx , as well as access to virtual training SIMLAB and WEBLAB (2.4.2 and 2.4.3). Finally, the strategy for integrating students into the professional environment during and after training involves the creation, of a network of academic ATHENA and industrial partners, but also a network of former GPEx students. These international networks are essential to securing and sustaining the GPEx model.

2.2 INVESTING IN THE INTEGRATION OF HSS AND DATA SCIENCES IN THE “GPEx” MODEL

The innovation attitude requires the student to gain skills beyond their disciplinary scope, and open their mind to the economic, financial, juridical, regulatory, environmental, and cultural aspects of any novelty processes in industry or research. UO has areas of excellence in these domains that



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

provide the best basis to design complementary courses fitting the needs of enriching the pathway of reasoning of mainly experimentalist students. In addition, the goal is to develop a large use of IT tools and methods in any scientific branch explored by the program. One of the best tools to test an idea, to perform a parametric study, or to prospect the up/down-scale effects is to model them. Moreover, all along the creative process, the dialogue between experiments and numerical modelling can be constant and fruitful and allow to save time and money. Another dimension of these complementary approaches is to promote the mixing between young students from various majors, confirmed professionals in search of a new start in their career, doctoral students interested to widen the scope of their skills. This part of the program is also intended to let behind any zone of comfort especially the linguistic aspect, with courses entirely delivered in English.

The disciplines of Social Sciences and Humanities (HSS) can boast a solid experience of team working, both internally and in an interdisciplinary view through the UO research group alliances (HCS, MSL), through the MSH Val de Loire, or the RnMHS (*Réseau National des MSH*). Our current objective is to go beyond these existing forms of cooperation and build and develop an offer of new original and challenging courses in HSS to strengthen students' interdisciplinary skills; such competences are crucial nowadays on the job market. More precisely, we aim to consolidate interdisciplinary work through the HSS within a "training through research" perspective. This ambition relies on reconfiguring the training offer by the HSS (*e.g.*, courses on law and health; business management; economics and geography; artistic and linguistic representations of the environment directed at students from all fields. Several actions can be devised in this perspective. A training within different Masters in HSS that can pool together newly created courses with existing modules, will be developed and open to students from various fields. This can be complemented by specific classes to be included directly in the GPEx (*e.g.*, ethics) or by the integration of the GPEx students in specific paths to be created in some HSS Masters (*e.g.*, creation of a Business Administration track in one of the IAE Masters, offering dual skills). A part of the HSS training will be provided in English: this will encourage exchanges (*e.g.*, via ATHENA). At Doctorate level, a specific training program will be organised, open to PhD students from a diversity of fields.

Data processing is omnipresent in our research and training fields. The objective is to offer a high-level training programme in data science, at the confluence of digital sciences (computer science, applied mathematics) and application fields. The first task is to set up training modules. The target audience is mainly made up of students whose main field is not directly related to data science. Thus, part of the teaching is intended for learning programming, mathematical modelling, mathematical and computer methods for data mining and machine learning. The range of subjects goes from elementary courses (programming, statistics) to advanced teaching (deep learning, HPC, big data processing). A second category of courses is devoted to the use of data science methods in various fields of application: geosciences, environment, energy and materials, biology and chemistry, economics and management, humanities and social sciences. Such courses are addressed both to students in applied mathematics and computer science and to students already familiar with the application domains who aim at developing skills in digital methods. This training provision, open to all Master and Doctorate students, should be complemented by specialised master's degrees with a dual competence in data science and some specific application fields. The construction of



**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

this training will be based, in addition to our academic skills, on consultation with economic partners (industry, banks, local authorities). For the development of academic partnerships around digital technology, we can count on Lab'O (an impressive combination of buildings and services devoted to start-ups and technology transfer, hosting a Lab'IA programme in artificial intelligence) and competitiveness clusters as DREAM/France Water Team (devoted to water and environment) and Cosmetic Valley. We aim at developing apprenticeship programmes for our students, but also tailor-made courses in data science adapted to the needs of our economic partners. Digital transformation is at the core of the ATHENA. We rely on the synergy with the ATHENA consortium to implement such courses and pedagogical resources in Orléans. The ATHENA programme is also an opportunity for attracting exchange students to Orléans during the semesters and for summer/winter schools.

2.3 INVESTING IN STUDENT IMMERSION IN THE RESEARCH/INNOVATION ENVIRONMENT

The chief driving force of the project is to immerse the students in the innovation/research processes to early orient them to the frontiers of knowledge, give them the habit and the taste to question the routine and the established certainties, make them familiar with the methodology of starting from a question or an idea “back of an envelope” to result finally into a proof of concept. All of this redline is to give to all students a deeper confidence in their capabilities to ask the right questions and to pursue them until defining new procedures, new products, new methods, etc. This objective means developing the culture of curiosity and the taste for novelty and risk, of course normalized with the ambition of each student, his/her skills and engagement. The students formed along that line could fertilize the research and industrial world by naturally identifying limits or new resources, able to tackle the problems related to changes, whichever the conceptual/engineering level of this limit/resource.

Students will be motivated to delineate and submit personal projects all along their cursus, turned to “try and practice” in the framework of a research laboratory or a R&D service. All proposals will be closely studied by a committee twice a year for validation or rebuttal. UO offers a lot of assets to drive such types of projects, by the diversity of scientific disciplines present on the campus, the large network of institution and industrials related to the academic labs. These features are specially enforced by the moderate size of the UO which have naturally led many labs of various disciplines to exchange and interact. The project will participate in linking teaching and research over the whole domain of the experimental sciences (2.3.1). In terms of inter-disciplinarity, the presence of an active pole in HSS and in data science should be mentioned. Efforts will be made in human resources to manage cross-fertilization in these disciplines (2.3.2). The experimentation in health sciences is for the time being rather turned to teaching than research: that’s why UO wants to densify research by creating a new laboratory (2.3.3).

2.3.1 Strengthen existing tools and create new tools for immersion in the research/innovation environment

Doing an internship is part of the classic university cursus worldwide: GPEx model wants to put the student at the core of the project instead of being propelled on the project of a PhD student or a researcher to act there as a sort of assistant. Our objective is to define and develop three new tools devoted to the early initiation of the students to generating questions, and to designing adequate experiments, with an increasing tension with time for gaining ambition, genericity and autonomy.



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

Create the R&D and Innovation Progressive Immersion Projects in laboratories: These projects are twofold and constitute the intermediate link from the classic to the new concept of internship. This first purpose is suggesting students as early as during the pre-university years (see dedicated actions 2.5) to entirely decompose a successful (historical) innovation strategy and analyse its different steps in depth. The second purpose, once students are at UO, is allowing them to spend time in the laboratory to learn (e.g., assist to develop a prototype to contribute to a specific experiment or to the coding of a model). These projects will be very early proposed to the new promotion as well as the methodology to co-build new projects. To be efficient, it seems important that the students could have a place where pedagogical supervisors could welcome them, give them literature or information, and organize meetings with given supervisors/mentors according to their interests and motivations (GPEx Totem Place).

Developing Personal Independent Learning Projects: This second type of internship is an entirely new concept, susceptible to start at any time of the cursus. The student defines a program of a practical study identifying with an experienced supervisor which scope of knowledge (academic concepts, technical skills) the project will bear upon and use all along the planned project. The concepts and skills thus understood in depth owing to this project will justify removing certain academic courses to give the student spare time for running his/her project. Obviously, the final examination of the project will include an analysis *a posteriori* of the degree of understanding of the academic knowledge purposely mastered throughout the study. The method to build such ambitious program is like what is proposed in the previous section with a resource place (GPEx Totem place) where people and documentation can orient and boost the thinking of the students. The pedagogical supervisors, already quoted, and the elder students already engaged in that process, will be the human resources for project maturation. Once delineated, the project will be submitted by a student-supervisor pair to a team of experienced professors for them to discuss the content, exchange with the proposers, and finally validate the robust proposals, including the list of courses removed.

Create Multidisciplinary Learning Lab collaborative projects based on the Digital Learning Lab model: For this third tool, project teams, composed of a group of students from several disciplines, supervised by a researcher / PhD student pair, will work for six months on subjects carried by research laboratories or industrial R&D departments. During this period, punctuated by 3 highlights with a final challenge, participants will have access to online modules and to the "sprint week", an intensive week of thematic seminars / workshops by researchers and of group work accompanied by experts. The model will be extended internationally by the support of ATHENA network with subjects and with students coming from foreign universities.

2.3.2 Development of HSS and digital scientific approaches in an integrated training/research approach for the benefit of research students and their supervisors

In addition to integration of HSS and Digital in training programs (2.2), the objective here is to set up transverse projects for students enrolled in our Master and Doctorate programs. Briefly, we will develop interdisciplinary research projects, seminars and annual interdisciplinary conferences mobilizing skills from research students and researchers/teachers in HSS, and in the two new poles, within the framework of the excellence graduate track. In addition, multidisciplinary research internships will be offered in close relation with the development of these interdisciplinary projects



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

Document de soumission / *Submission form*

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

(e.g., history and materials, languages and informatics, ethics, and health/cosmetics). They will be linked to the given research track Masters or Doctorate programs and will be hosted by the research groups involved in the project.

Supporting research teams and students in their interdisciplinary projects with a strategic digital component: The interdisciplinary (data science/application field) projects proposed to students will come from the research of our teams as well as from our industrial partners. A group of pedagogical engineers will be in charge of centralising the offer of projects, training students in project management and organising events. The objective is to create a dynamic of collaboration between students from different disciplines, to encourage these students to participate in hackathons, competitions and to choose equipment according to the requirements of the projects. We consider that a good part of the projects will be supervised by doctoral students, who will be able to propose topics based on their research. Recall that all projects are open to the whole ATHENA consortium. Three years after the start of the project, a chair will be proposed in order to recruit a very high-level person to strengthen the strategic vision of the organisation of interdisciplinary research in data science.

2.3.3 Support for the creation of a laboratory for the “Sciences of Sport, Physical Activity and Rehabilitation” graduate program

To support the development of a dynamic environment of research and to bring together different researchers interested in the study of human movement and health (i.e., sport, physical activity, rehabilitation, ergonomics), UO will create a new lab: SPARM (**Sport, Physical Activity, Rehabilitation and Movement for Performance and health**). This new lab will promote research within a multidisciplinary perspective (e.g., biology, physiology, biomechanics, psychology, physical therapy, sociology), which will develop and increase the visibility of our research at regional, national and international levels. The role and impact of the new laboratory in the mid-long term will be to support and contribute to the successful development of the Postgraduate Program of the new pole at educational and research levels. In addition, SPARM laboratory will play a significant role in assembling and developing research as well as disseminating knowledge and training professionals within the field of human movement and health in CVL Region.

The project is divided in two different phases. The first phase (5 years; research federation) is to cultivate a favourable environment that encourages collaborative research amongst 18 researchers within the area of human movement and health. The second phase (5 years; research lab) is to consolidate the new research lab by both developing further the research topics studied and by gathering/recruiting other researchers.

2.4 NEW CAPACITIES TO DEVELOP « LEARNING BY DOING » AT ORLÉANS UNIVERSITY: X.LABS

X.LABS will gather new educational platforms (FABLAB, MOTORLAB, SIMLAB, WEBLAB, GEODATALAB) and existing ones (FACLAB, WeLab Cosmetic) to articulate an innovative set of capacities which goal is to integrate 'learning by doing' approach in bachelor's and master's degrees, but also at doctoral level. X.LABS will be networked with similar structures in the ATHENA consortium, such as the Porto Design Factory and the Vilnius Tech “maker space”. These capacities will be promoted for students and teachers to seize these opportunities.



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

MINERVE

Document de soumission / *Submission form*

2.4.1 FABLAB – MOTORLAB – FACLAB

The first action is to physically set up a laboratory allowing “learning by doing”: **FABLAB – MOTORLAB – FACLAB**, in conjunction with the teaching teams and the research laboratories. In this physical place, we will carry out scientific (technical) projects with the **FABLAB**, educational projects (digital tools) with the **FACLAB**, and scientific experimentation in sport sciences, physiotherapy and psychomotricity with the **MOTORLAB**. The conception of the three X.LABS will be supervised by an engineer under the supervision of the steering committee (SC). These three X.LABS (and the **SIMLAB**) will be located at the same place, in new rooms to be furnished in the premises of the UO. The engineer will oversee the preparation of the new premises, from the conception to the installation including the choice and the acquisition of dedicated furniture and equipment. Those X.LABS will be collaborating with the people in charge of the existing Fablabs within the different schools of the UO, and for the **FACLAB**, with the team of UT, which already has set up three Fac’labs. The SC will oversee the interaction with the different pedagogic units of the different schools of the two universities to promote the structure, propose new courses, help those teams to incorporate new teaching in their educational model. The **FABLAB** will also be open to public (elementary schools) during special events to promote the “fablab spirit”.

2.4.2 SIMLAB

The second action is the development of a new educational tool that is strongly coupled with the research work of researchers and teacher-researchers from the laboratories of the Grand Campus and partners (UT, BRGM, INRAe, companies). It will allow students at both universities to deepen their knowledge using modern and innovative tools such as virtual fieldtrips, virtual scientific experiences and simulations, virtual archaeological excavations, etc., in VR / AR with or without scenarios, and with or without serious games. This **SIMLAB** consists in rooms equipped for VR and will be physically attached to the previous X.LABS. The engineer in pedagogy who will be recruited in the context of the project will be the interface between the different teams of the university (IT, pedagogic teams, partner teams, LearningLab) and the scientific laboratories. This person and the SC will oversee the preparation of the new premises and the acquisition of equipment and furniture.

2.4.3 WEBLAB

The **WEBLAB** is an innovative educational platform using new digital capacities (360, 4K, VR, AR) on a personal computer, using experiments, tools and objects of study coming from the research teams of the laboratories of our consortium. It will be a digital platform shared by the two Universities. It will also use collections from project partners (BRGM / INRAe in particular) and aims also at being implemented into national and international virtual collections in some scientific disciplines, such as chemistry, biology, palaeontology, geography, geology, archaeology, etc. The virtual collections will be open to public and other academic structures since we also aim at incorporating external collections into **WEBLAB**. **WEBLAB** aims at being incorporated and/or related to the existing educational platforms. The educational engineer who will be recruited in the framework of the X.LABS platforms will manage those virtual collections and the educational platform.



2.4.4 GEODATALAB

The ambition is to create a unique site where teaching, research and development projects and start-up companies coexist. This place will be animated by a consortium composed of BRGM, INRAE, UO, CNRS and companies from the technological cluster DREAM and the incubator Lab'O. The education component is dedicated to master and PhD students in Earth and environmental sciences and ICT scientists. The **GEODATALAB** will also be the place for practical teaching for the **new master GEODATA**, proposed by UO for the start of the academic year 2024 and dedicated to the formation of data scientists and analysts in Earth and environmental sciences. This structure aims at accelerating the regional dynamics of R&D on digital development linked to environmental and geoscience issues. It will provide a workspace (digital-environment- geosciences) with privileged access to geo-databases of BRGM and INRAE. It will also stimulate exchanges between public research establishments, businesses and students through master R&D projects. The **GEODATALAB**, will be part of the X.LABS component through a shared piloting structure. The GEODATALAB will be financed by funds from local authorities and BRGM for building and premises; only the computers dedicated to students are requested in this project.

2.5 NEW CAPACITIES TO DEVELOP PARTNERSHIPS, INTEGRATION AND COMMUNICATION: CREATION OF A DEDICATED SUPPORT UNIT

The dedicated support unit called **PIC (Partnership, Integration & Communication)** has a crucial role on the synergy of the main **innovative activities** that are created within the MINERVE Project: this structure will participate in the culture shift of the UO Common services by promoting a new integrated collaborative approach with students, teachers, and researchers. Thanks to this new higher education management tool, an efficient system is designed to play a major role in the reengineering of UO training offer through the GPEx program. The main features of the PIC unit are also to offer **an optimized environment to power our student's autonomy, creativity skills for innovative projects**. The PIC office will also help to facilitate **partner's communication and administration** through new information systems and will serve for the internal/external scientific exhibitions such as **symposia and workshops** at the **Technopole Area and Hotel Dupanloup** in Tours or Orleans. The **PIC unit** flowchart is based on three main services:

- **Partnership service** serves to the management of students (from undergraduate to doctoral students) projects and internship agreements that includes academic partners and industries with emphasis on an **efficient and smooth collaboration**. The whole MINERVE sphere actors will benefit from this capacity. A key action will be to promote the students' projects through scientific dissemination and mediation actions.
- **Integration service** will play a major role for the success of the internal/external interactions and exchanges as well as in the success of research and technology projects. Under the supervision of the project committee, this service will favor students and teachers/researchers interaction in laboratories as well as in the industry partners namely with the help of internal university services like SEFCO (Continuing Training Department) and government organization in CVL Region such as CFA (Apprenticeship Training Centre). Such service will foster the development of partnerships between laboratories and companies.
- **Communication service** will thus support the student intensive activities through symposia, workshops, poster actions, via accessible numerical database for the dissemination of their main



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

results. To reach more learners, especially in secondary education, a mobile system (bus or mobile tent) dedicated to promote GPEX training offer and scientific mediation will be set up.

2.6 NEW CAPACITIES FOR THE INTERNATIONALIZATION OF THE TRAINING OFFER

Internationalization and a recognizable, visible university image are a necessity for any higher education institution aiming at excellency. This is particularly true when it comes to the creation of a learning environment that attracts and binds excellent students to the university. The ultimate objective is to help and support the creation and building of the brand of an international school. One of the core principles of this concept and proposal is the strong connection between research and teaching. The strong research at our university, in the exact sciences and HSS, is already demonstrating excellence and high international visibility, attracting foreign researchers, research projects and students from around the world across several different existing but dispersed study programs (double diplomas, block lectures, English-taught Bachelor and Master programmes). Based on existing teaching programmes, this MINERVE project will establish the organizational and structural requirements which are necessary to merge existing courses and new teaching activities, connecting them together with GPEX, ATHENA program, X.LABS , research units, support and help these activities. The planned conversion of existing courses into module courses in English with practical exercises and face-to-face projects with “learning by doing” principle will lead to the development of a fully-fledged English-speaking programs. The educational offer towards international partners will reflect program changes with all the transversal and multidisciplinary aspects. The starting phase will be the implementation of international summer and spring schools, to promote the idea of the UO school on an international level. Summer school is planned as a one-week activity, a week before the semester starts. The targeted participants include the last year Bachelor students (summer school) to get the flavour of the local programs and research and PhD and Master students (Spring school). Both would under umbrella of UO, Le Studium, Erasmus and ATHENA programs and supported by various international research projects.

The UO will offer English courses with recognized diploma, and to foreign students will be given the opportunity to learn or improve French. Master and PhD students in the language and economic departments will be encouraged to participate actively in the projects. It will help students to transfer their knowledge into business activities, cycle engineering or encouraging them to become entrepreneurs. The first action here is the creation of the international networks /platform for undergrad and grad students and experts. The second action is the creation of the tools to accompany interdisciplinary projects and implement ATHENA. The third action is dissemination and management, gathering teams of student led projects, organising the dissemination in France and abroad, scientific workshops, visits.

2.7 DEEP TRANSFORMATION OF ORLÉANS UNIVERSITY ORGANIZATION AND CULTURE: GOVERNANCE, EDUCATION AND RESEARCH, COMMON SERVICES

The PIA4 project will be an opportunity to accelerate the transformation of the university, first in the governance domain. **The steering committee of the MINERVE project and the International and regional advisory board will be perpetuated after the end of the project and will result in the creation of the "University of Orléans Partners committee"**. Its function will



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

be to strengthen the involvement of regional, national, and international partners in the development of the university and to support students, teachers and researchers in partnering with public and private actors in research and innovation. Culture of partnership will be strengthened at UO thanks to the change management plan that will accompany the deployment of the PIA4 project: actions will be set up to develop the partnership culture of students and professors.

The project committee will be the first step in the development of a transversal educational engineering service for all the university's components. It will be made up of a group of senior program directors dedicated full-time to this function and seven work package managers dedicated half-time to this function, all of whom will be appointed and mandated by the university president from among personalities with proven leadership in the transformation of the university: (i) a work package leader will be appointed for the implementation of the graduate program in “Science and Technology enhanced by Data Science”, (ii) a work package leader for the implementation of the graduate program in “Sciences of Sport, Physical Activity and Rehabilitation”, (iii) a work package leader for the implementation of the strengthening of training and research in the digital field, (iv) a work package leader manager for the implementation of the reinforcement of training and research in the humanities and social sciences, (v) a work package leader for the transformation of common services in the areas of partnerships, insertion and communication, (vi) a work package leader for the transformation of services in the internationalization of training and research activities, (vii) a work package manager for the federation and the development of pedagogical platforms in learning by doing. A task force of learning engineers (The Learning Design Task Force) will be recruited as part of the PIA4 project to assist the project committee in implementing transformation plans that will allow for the implementation of GPEX model with the pedagogical and research teams. A dedicated task force will reinforce the existing Learning Lab team, whose mission is to conduct a change management plan for professors in innovative pedagogy and supervision of young researchers. The PIA4 project committee is foreshadowing the creation of a position of deputy director general of services whose mission will be to lead the transformation of all university's training programs to bring them into line with the new training standard developed as part of the PIA4 MINERVE project.

In the field of education and research, two new poles will be created: an education pole dedicated to the sciences and techniques associated with artificial intelligence and data, and an education pole dedicated to the sciences of sport, physical activity, and rehabilitation. The first pole will be linked to the university's laboratory networks in these fields. In the field of sciences of sport, physical activity and rehabilitation, a research federation will be created and will give birth after five years to a new laboratory: **(Sport, Physical Activity, Rehabilitation and Movement for performance and health (SPARM))**. These two educational units, which are close to the laboratories mentioned, will form two graduated programs. These first two graduate programs, which will be delivered after five years, will serve as a model for the reengineering of others university's training programs, which should be completed after 10 years.

In the area of common services, capacities and teams that had been developed in the education poles in the areas of communication, partnerships, insertion, scientific mediation, and international relations will be reintegrated into the university's common services as dedicated task force to support GPEX implementation. But the culture and the specific posture of these agents, who were

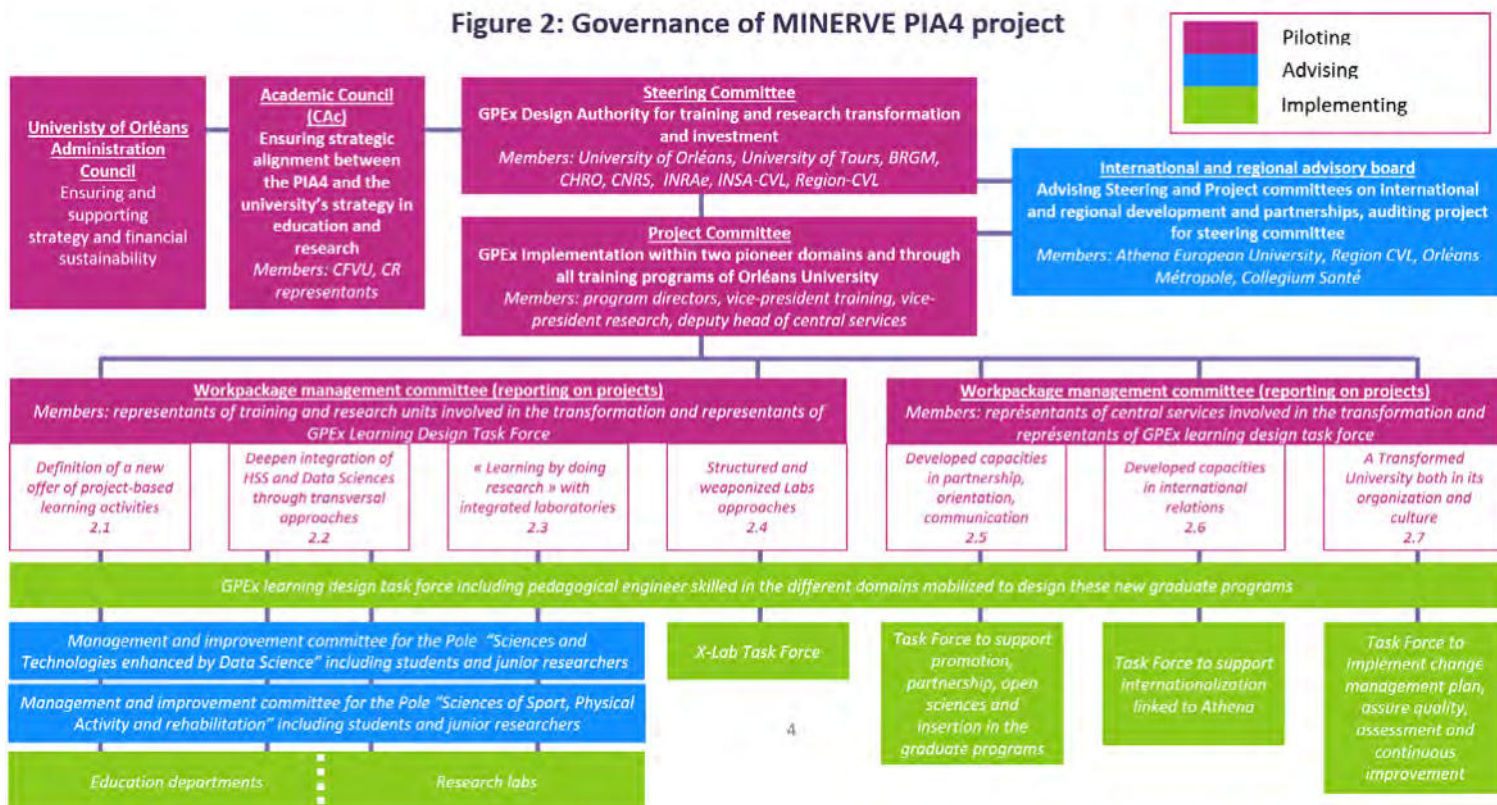
**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Document de soumission / Submission form

close to the pedagogical and research teams and who were integrated into their project, to respond as well as possible to the needs of the students, will have to be generalized to the whole of the common services. This generalization of this co-design culture will be carried out within the change management plan that will accompany the PIA4 project.

3 PILOTAGE ET PARTENARIAT/ MANAGEMENT FRAMEWORK

Figure 2: Governance of MINERVE PIA4 project



The governance and steering mechanisms created for the PIA4 MINERVE project are closely linked to the current university's governance (Academic Council and Administrative Council, to ensure strategic alignment), while being partnership-based. **The PIA4 project steering committee** includes the university presidency and the main partners of the PIA4 project: University of Tours, BRGM, CHRO, CNRS, INRAe, INSA-CVL, CVL-Region. The steering committee makes all the decision regarding project orientations, fund allocations, strategic risks mitigations, and it receives reports every quarter from the “Steering, Prospective, and Continuous Improvement Direction” (DPPA) which ensure that necessary processes are established to monitor the implementation rate. DPPA is also in charge of the quality of data relating to the PIA projects and the follow-up of MINERVE’s key performance indicators, (some already existing will be calibrating for the project assessment). The six main KPI for the PIA4 project are (i) the graduation and the apprenticeship rates, (ii) the regional, national, international attractiveness of the GPEX programs (enrolment data analysis), (iii) the insertion rate of students from these programs (including insertion in UO labs), (iv) the number, quality and financial engagement of targeted partners (specific indicator for each graduate program created by the DDPA with assistance of the PIC department), (v) the number of transdisciplinary research projects and (vi) a specific indicator the “Satisfaction Score of Students and Professors Involved in Minerve” (3SPIM) that will be calculated every six months through a



simple online surveys to measure the adequacy of both training offer proposed to students and pedagogical design capabilities provided to teachers. Targets for these indicators will be defined during the preparation of the consortium agreement. The steering committee gather twice a year.

The project committee reports to the steering committee. Members of the project committee are the senior program directors, the VP training, the VP research and the deputy head of central services. The project committee gather once a month. Two **work package management committees** will gather on a weekly base (complying with agile project management methodology) to monitor closely the implementation of every action: one dedicated to education, research and pedagogical innovation (platforms), another dedicated to central services transformation.

The international and regional advisory board will be mandated by the steering committee or the DDPA to audit the project management in terms of international and regional impact. This board will also advise the project committee to reach MINERVE goals in this domain. The board gather once a year.

The two new education poles, that is “Sciences and technologies enhanced by Data Science” and “Sciences of sport, physical activity and rehabilitation” will be managed by an education director and benefit from advise of a “**Management and Improvement Committee**” (MIC), which will include students enrolled in the graduate program, teachers of the program, representatives of laboratories that support teaching and research linked to the graduate program, representatives of both taskforce (PIC and internationalization), international partners (ATHENA network of European universities), and industrial partners of the field (companies employing students graduating from this program). A continuous improvement process will participate in the engineering and re-engineering of the courses with the assistance of the Learning Design Task Force and the Learning Lab, this process will be monitored by the MIC. During the GPEx implementation phase, the education director of both axis report to the project committee. Then standard UO governance for education unit will be applied.

4 JUSTIFICATION DES MOYENS DEMANDES / FUNDING JUSTIFICATION

The PIA4 ANR funding will make it possible for the university to accelerate its transformation through the ten coming years. Orléans University transformation project amount to 131,1 M€ until 2031 (including 17.3 M€ grant): 82,7 M€ correspond to personnel costs (including 10 M€ grant), 4.2 M€ correspond to operating costs (including 4.0 M€ grant), 2.0 M€ correspond to equipment costs (including 2.0 M€ grant) and 1.3 M€ correspond to the project management costs. Cost regarding pedagogical engineering capacities development will be important during the “reengineering phase” due to the alignment of the existing courses with the new standard but will decrease afterwards making it possible for UO to cover personnel costs after ten years. Change management plan implemented for ten years will develop autonomy of teachers in reengineering UO training offer after 2031. The additional human resources needed regarding “common services renewal” for the (i) PIC department, (ii) the internationalization department, and (iii) the HR department (change management) will be covered by the university after 2031 through the redeployment of three profiles. The development of apprenticeship and related taxes collection will be allocated to the operating costs of the PIC department. The costs related to the creation of the SPARM laboratory will be covered by the ANR funding during the first five years (federation phase) but at halfway of the PIA4 project, the university will cover all costs for its new laboratory.



Call for proposals – 2021
Appel à projets vague 2

MINERVE

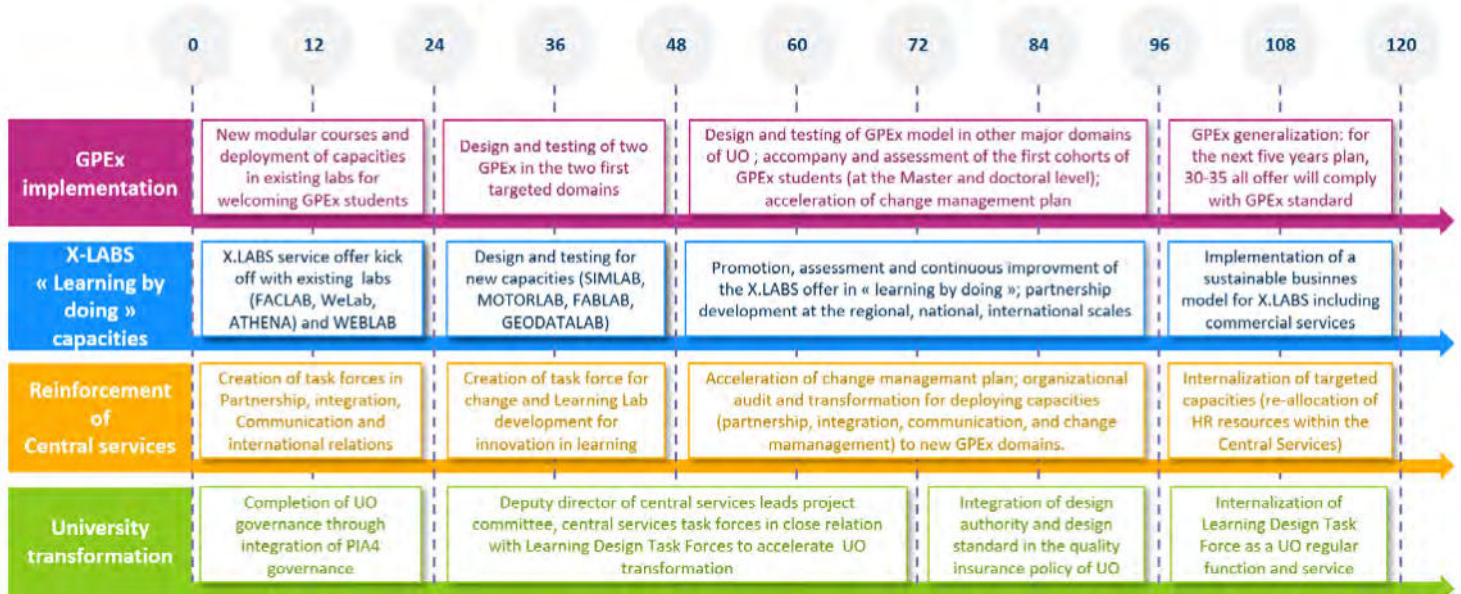
Document de soumission / Submission form

**EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES –
EXCELLENCE IN ALL ITS FORMS (EXCELLENCES)**

Costs related to the equipment, maintenance and facilitation of the pedagogical platforms will be covered by the university after 2031 by the recruitment of a dedicated technical engineer and thanks to partnership development (companies, Region CVL (CPER) and European investments (FEDER), entities dedicated to innovation and entrepreneurship development covering a part of the operational costs). These platforms will also be shared with Tours University for developing uses and covering costs.

The fund allocation principles will be confirmed in the consortium agreement. Orléans University’s presidency, complying with the specific governance of the PIA4 project, will validate the best fund allocation scheme with its partners gathered in the steering committee. Funds will be engaged according to the macro planning below.

Figure 3: Planning of MINERVE PIA4 project



Liste des membres du COMEX

Le président du Comex est Monsieur le Vice-président délégué "Projet de transformation - MINERVE" de l'université d'Orléans.

Invités permanents :

- Les présidents et directeurs des établissements
- Madame la présidente du Conseil Académique de l'Université d'Orléans
- Monsieur le Vice-président du Conseil Académique en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université d'Orléans
- Monsieur le Vice-président du Conseil Académique en charge de la Commission de la Recherche de l'Université d'Orléans
- Monsieur le directeur de cabinet de la présidence de l'Université d'Orléans
- Madame la directrice générale des services
- Monsieur Le responsable de BRGM Campus
- Monsieur le manager du projet Minerve.


Les membres sont les responsables d'un WP nommés ci-dessous.

 **WP1 : Formation - recherche**

WP1.1 : GPEX: P. **Andreazza**

WP1.2 : intégration SHS & DATA: C. **Turcu**

WP1.3 : liens laboratoire recherche: N. **Semmar**

 **WP2 : Une approche projet " learning by doing "**

WP2.1 : X-Labs : M. **Moreira**, E. **Vierron**

WP 2.2 : Service appuis projets formation : G. **Léonard**, C. **Loriot**

 **WP3 : International, partenariats et transformations**

WP3.1 : Relations avec l'international : I. **Todinca**

WP3.2 : Transformation de culture et d'organisation de l'UO : M. **Ruilier**, C. **Loriot**

ANNEXE 3 : Fiche financière par partenaire

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	ANR-22-EXES-0010-04
Acronyme	MINERVE

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Sigle du partenaire	INRAE
Type de partenaire	EPST
Numéro SIRET	18007003900870

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	GUERIN
Prénom	Marc
Qualité	Président du Centre INRAE Val de Loire
Courriel	marc.guerin@inrae.fr
Téléphone	02 47 42 78 44

Correspondant scientifique et technique

Nom	GUERIN
Prénom	Marc
Courriel	marc.guerin@inrae.fr
Téléphone	02 47 42 78 44

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans demande de financement						
Tech - Enseignement (8*2 heures par an)	TITULAIRE	4 632,28 €	1,2	5 534,52 €		5 534,52 €
AI - Enseignement (3,5*2 heures par an)	TITULAIRE	5 271,42 €	0,5	2 755,44 €		2 755,44 €

IE - Enseignement (25*2 heures par an)	TITULAIRE	5 458,25 €	3,7	20 379,28 €		20 379,28 €
IR - Enseignement (17*2 heures an)	TITULAIRE	8 259,92 €	2,5	20 971,05 €		20 971,05 €
ICPEF - Enseignement (12,25 *2 h / an)	TITULAIRE	8 259,92 €	1,8	15 111,49 €		15 111,49 €
IDAE - Enseignement (3,5*2 h / an)	TITULAIRE	8 259,92 €	0,5	4 317,57 €		4 317,57 €
CR - Enseignements (52,25*2 h / an)	TITULAIRE	7 223,58 €	7,8	56 368,20 €		56 368,20 €
DR - Enseignements (38*2 heures par an)	TITULAIRE	9 390,25 €	5,7	53 291,28 €		53 291,28 €
Sous-total personnel sans financement				178 728,82 €		178 728,83 €
Personnel avec demande de financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			23,8 p.m	178 728,82 €	0,00 €	178 728,83 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (cf. l'onglet Notice et le paragraphe 3.1.3 du Règlement financier)					
Sous-total dépenses externes			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions					

Total frais de structure

0,00 €

0,00 €

0,00 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			178 728,82 €	0,00 €	178 728,83 €
Frais de gestion (max : 8%) (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €	0,00 €	
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Total			178 728,82 €	0,00 €	178 728,83 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus liés au projet

Nom des financeurs	Nature et objet du financement		Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
Total des autres financements			0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

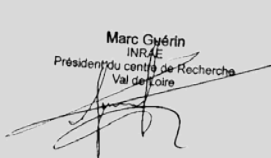
Correspondant scientifique et technique

Prénom	Nom
Marc	GUERIN

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire

Prénom	Nom
Marc	GUERIN
Qualité	
Président du Centre INRAE Val de Loire	

Signature



Marc Guérin
INRAE
Président du centre de Recherche
Val de Loire

Signature & Visa



Marc Guérin
INRAE
Président du centre de Recherche
Val de Loire

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	ANR-22-EXES-0010-02
Acronyme	MINERVE

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Sigle du partenaire	BRGM
Type de partenaire	EPIC
Numéro SIRET	58205614900120

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	FREYSSINET
Prénom	Philippe
Qualité	Directeur de la recherche, de la programmation scientifique et de la communication
Courriel	p.freyssinet@brgm.fr
Téléphone	02 38 64 32 93

Correspondant scientifique et technique

Nom	FREYSSINET
Prénom	Philippe
Courriel	p.freyssinet@brgm.fr
Téléphone	02 38 64 32 93

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans demande de financement						
Enseignement (480*2 h / an)	TITULAIRE	8 000.00 €	71.7	573 490.98 €		573 490.98 €

	Sous-total missions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Prestations de service externes				
	Sous-total prestations de service externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		Coût total	Aide demandée	Apport
	Total fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport	
	Total facturation interne	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport	
	Total frais de structure	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Synthèse de la demande financière

	Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion	573 490.98 €	0.00 €	573 490.98 €
Frais de gestion (max : 8%) (hors frais de structure)	<input type="text"/> % (taux)	0.00 €	0.00 €

Frais d'environnement		% (taux)	0.00 €		0.00 €
Total			573 490.98 €	0.00 €	573 490.98 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus liés au projet

1	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
Total des autres financements			0.00 €	0.00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Philippe	FREYSSINET

Signature

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	Nom
Philippe	FREYSSINET
Qualité	
de la recherche, de la programmation scientifique et de la comm	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	ANR-22-EXES-0010-03
Acronyme	MINERVE

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Centre National de la Recherche Scientifique
Sigle du partenaire	CNRS
Type de partenaire	EPST
Numéro SIRET	18008901303183

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	HAMON
Prénom	Ludovic
Qualité	Délégué Régional Centre Limousin Poitou-Charentes
Courriel	delegue@dr8.cnrs.fr
Téléphone	02 38 25 78 28

Correspondant scientifique et technique

Nom	HAMON
Prénom	Ludovic
Courriel	delegue@dr8.cnrs.fr
Téléphone	02 38 25 78 28

Demande financière ANR détaillée du projet

Équipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans demande de financement						
AI - Enseignement (15*2 heures par an)	TITULAIRE	5 271,42 €	2,2	11 809,03 €		11 809,03 €
IEHC - Enseignement (8*2 heures par an)	TITULAIRE	6 890,58 €	1,2	8 232,68 €		8 232,68 €

Synthèse de la demande financière

		Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion		2 792 452,04 €	0,00 €	2 792 452,05 €
Frais de gestion (max : 8%) (hors frais de structure)	8 % (taux)	0,00 €	0,00 €	
Frais d'environnement	50 % (taux)	1 396 226,02 €		1 396 226,02 €
Total		4 188 678,06 €	0,00 €	4 188 678,07 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus liés au projet

Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
Total des autres financements		0,00 €	0,00 €

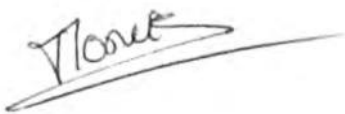
Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Manuel	MOREIRA

Signature


Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	Nom
Ludovic	HAMON
Qualité	
Délégué Régional Centre Limousin Poitou-Charentes	

Signature & Visa


Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	ANR-22-EXES-0010-06
Acronyme	MINERVE

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Centre Hospitalier Régional d'Orléans
Sigle du partenaire	CHRO
Type de partenaire	Autre établissement public à but non lucratif
Numéro SIRET	26450009100014

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	BOYER
Prénom	Olivier
Qualité	Directeur Général
Courriel	direction.generale@chr-orleans.fr
Téléphone	02 38 74 41 59

Correspondant scientifique et technique

Nom	JULIEN
Prénom	Elodie
Courriel	elodie.julien@chr-orleans.fr
Téléphone	02 38 74 41 59

Demande financière ANR détaillée du projet

Équipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans demande de financement						
Enseignement (33*2 heures par an) PH	TITULAIRE	11 000,00 €	4,9	54 212,82 €		54 212,82 €

		Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion		54 212,82 €	0,00 €	54 212,82 €
Frais de gestion (max : 8%) (hors frais de structure)	8 % (taux)	0,00 €	0,00 €	
Frais d'environnement	50 % (taux)	27 106,41 €		27 106,41 €
Total		81 319,23 €	0,00 €	81 319,23 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus liés au projet

Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
Total des autres financements		0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

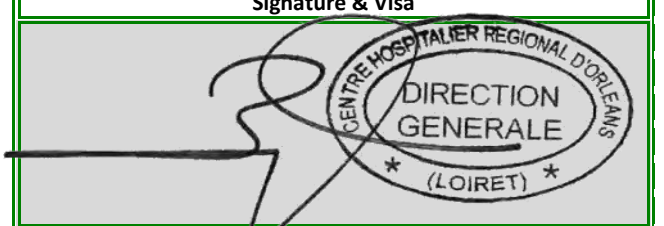
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Elodie	JULIEN

Signature

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	Nom
Olivier	BOYER
Qualité	
Directeur Général	

Signature & Visa


Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	ANR-22-EXES-0010-07
Acronyme	MINERVE

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Institut National de Sciences Appliquées Centre-Val de Loire
Sigle du partenaire	INSA CVL
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	13001833600011

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	CHAMAILLARD
Prénom	Yann
Qualité	Directeur
Courriel	yann.chamaillard@insa-cvl.fr
Téléphone	06 81 34 71 33

Correspondant scientifique et technique

Nom	CHAMAILLARD
Prénom	Yann
Courriel	yann.chamaillard@insa-cvl.fr
Téléphone	02 48 48 40 08

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans demande de financement						
VAC - Enseignement (10*2 heures par an)	VACATAIRE	8 000,00 €	1,5	11 947,73 €		11 947,73 €
MCF - Enseignement (19*4 heures par an)	TITULAIRE	8 000,00 €	5,7	45 401,37 €		45 401,37 €

PR - Enseignement (10*4 heures par an)	TITULAIRE	11 000,00 €	3,0	32 856,25 €		32 856,25 €
Sous-total personnel sans financement				90 205,35 €		90 205,35 €
Personnel avec demande de financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			10,2 p.m	90 205,35 €	0,00 €	90 205,35 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (cf. l'onglet Notice et le paragraphe 3.1.3 du Règlement financier)					
Sous-total dépenses externes			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions					

Total frais de structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			90 205,35 €	0,00 €	90 205,35 €
Frais de gestion (max : 8%) (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €	0,00 €	
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Total			90 205,35 €	0,00 €	90 205,35 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus liés au projet

Nom des financeurs	Nature et objet du financement		Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
Total des autres financements			0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Yann	CHAMAILLARD

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	Nom
Yann	CHAMAILLARD
Qualité	
Directeur	

Signature



Signature & Visa



Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	ANR-22-EXES-0010-05
Acronyme	MINERVE

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Tours
Sigle du partenaire	UT
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19370800500478

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	GIACOMETTI
Prénom	Arnaud
Qualité	Président
Courriel	president@univ-tours.fr
Téléphone	02 47 36 64 02

Correspondant scientifique et technique

Nom	BEAUMONT
Prénom	Catherine
Courriel	cbeaumont@univ-tours.fr
Téléphone	02 47 36 67 45

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans demande de financement						
MCU - Enseignement (6*4h/an)	TITULAIRE	8 000,00 €	1,8	14 337,27 €		14 337,27 €
PU - Enseignement (39*4h/an)	TITULAIRE	11 000,00 €	11,6	128 139,39 €		128 139,39 €
MCU-PH - Enseignement (4*4h/an)	TITULAIRE	6 327,56 €	1,2	7 560,00 €		7 560,00 €
PU-PH - Enseignement (26*4h/an)	TITULAIRE	9 943,31 €	7,8	77 220,00 €		77 220,00 €

Sous-total missions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total frais de structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Synthèse de la demande financière

	Coût complet	Aide demandée	Apport
--	--------------	---------------	--------

Total hors frais de gestion			227 256,66 €	0,00 €	227 256,66 €
Frais de gestion (max : 8%) (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €	0,00 €	
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Total			227 256,66 €	0,00 €	227 256,66 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus liés au projet

Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu	
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
Total des autres financements			0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Catherine	BEAUMONT

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	Nom
Arnaud	GIACOMETTI
Qualité	
Président	

Signature


Signature & Visa
